

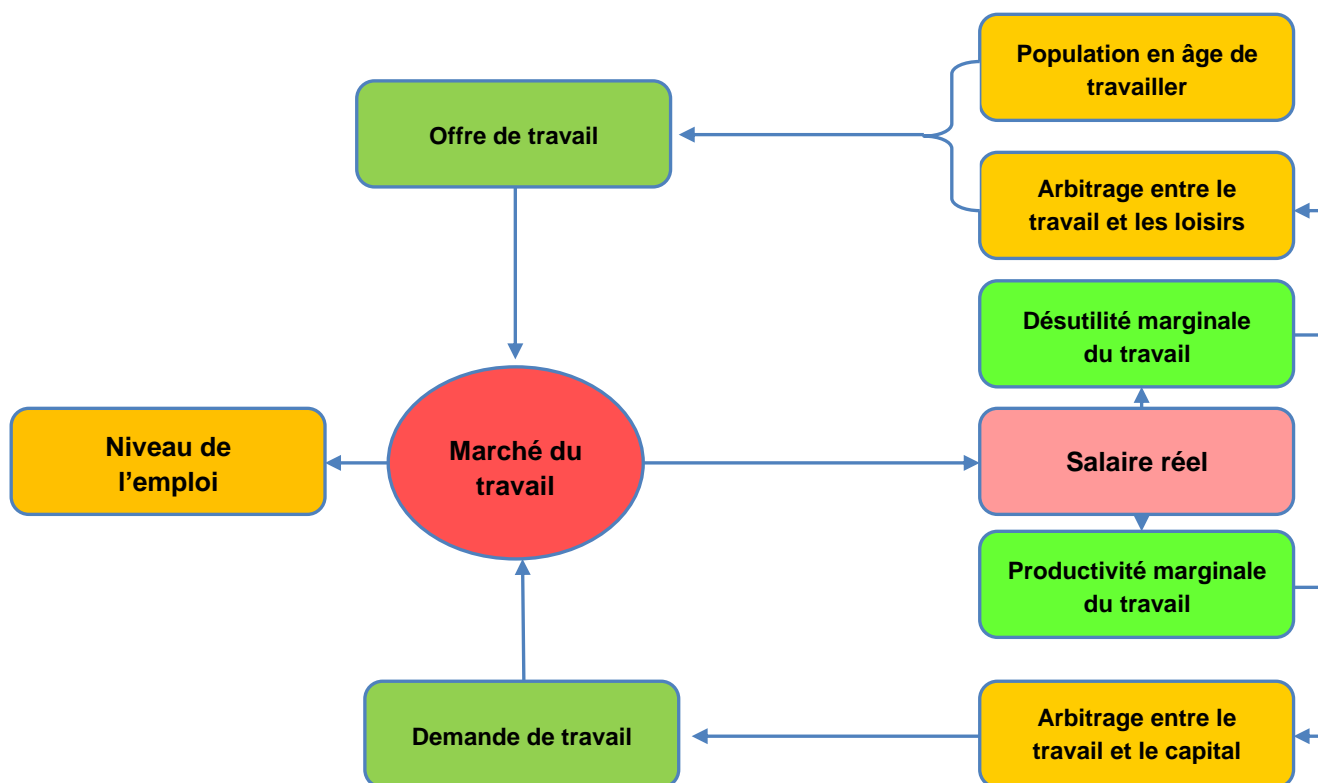
B – Les déterminants du chômage

1 – **L'analyse néo-classique du chômage**

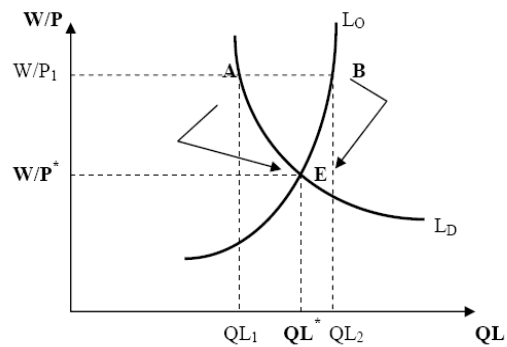
a) – **La décision d'embauche de l'entrepreneur rationnel**

1. **Le fonctionnement du marché du travail** : les économistes libéraux néo- classiques, qui s'intéressent au fonctionnement du marché du travail (A.C.Pigou, Jacques Rueff...), considèrent que **le travail est une marchandise** comme une autre qui peut être échangée sur un marché. Le marché du travail est donc le lieu où se rencontrent :
 - **Une offre de travail** qui correspond à la demande d'emplois des salariés qui sont prêts à vendre leur force de travail contre rémunération ;
 - **Une demande de travail** qui correspond à l'offre d'emplois des entreprises qui recherchent la force de travail pour produire en vue de faire un profit.
2. **Les néo-classiques font trois hypothèses sur le comportement des acteurs** :
 - **Les offres et les demandes d'emplois passent toutes par le marché.** En d'autres termes, les demandeurs d'emplois (et les offreurs) n'utilisent pas leurs réseaux familiaux ou amicaux pour trouver un emploi ou un salarié.
 - **Les agents économiques déterminent leur comportement à partir du salaire réel, fixé, au jour le jour, sur le marché.** Ils sont « *price takers* ».
 - **Les agents sont rationnels**, c'est-à-dire qu'ils se livrent en permanence à un **calcul « coût-avantage »**, les entrepreneurs pour maximiser leurs profits, les salariés pour maximiser leurs satisfactions.
3. **Les entrepreneurs déterminent leur niveau d'embauche en comparant le salaire réel fixé par le marché à la productivité du dernier travailleur embauché** (« productivité marginale »). Tant que dernier embauché produit une valeur supérieure à ce qu'il coûte, l'entrepreneur embauche. Il arrête donc son niveau d'emploi au point où la productivité marginale (valeur de la production du dernier travailleur recruté) égale le salaire réel (pouvoir d'achat du salaire) fixé par le marché.
4. **Les salariés comparent, quant à eux, l'utilité de leur travail (le salaire réel) et sa désutilité (la valeur qu'ils attribuent au temps libre perdu)**. Tant que le salaire réel est supérieur à la désutilité marginale (le coût de la dernière heure perdue), ils offriront du travail. Lorsqu'il y a égalité, ils renoncent à en proposer plus.

Autrement dit, plus le salaire réel est faible, plus l'offre d'emplois sera importante et plus la demande d'emplois sera faible. Et inversement.



3. Or, le salaire réel, qui est le prix du travail, se fixe à la rencontre entre l'offre et la demande de travail. C'est un salaire qui équilibre l'offre et la demande de travail ou d'emplois.



W/P^* = Salaire réel (Salaire nominal/Prix) d'équilibre

L_o = Courbe d'offre de travail

L_D = Courbe de demande de travail

QL^* = Quantité demandée ou offerte de travail

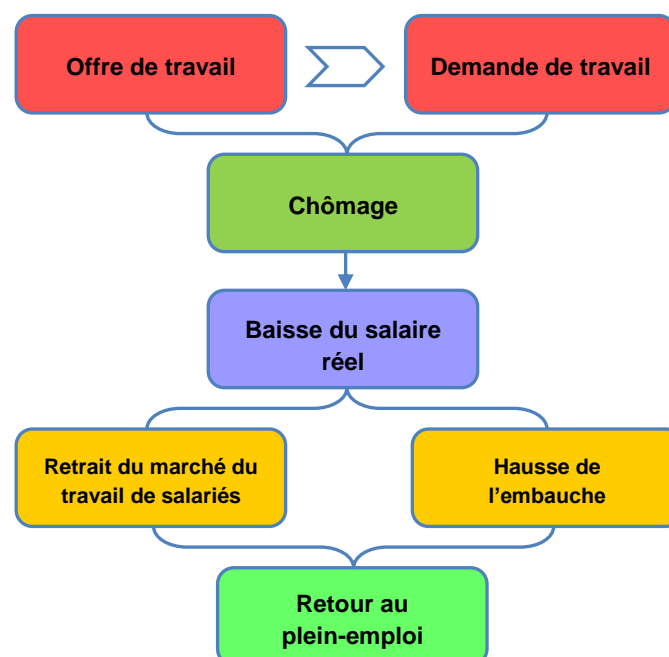
- La demande de travail (offre d'emplois) des entreprises est une fonction inverse du salaire réel. Plus le salaire réel est faible et plus l'embauche sera importante.
- L'offre de travail (demande d'emplois) des salariés est fonction du salaire réel. Plus le salaire réel est élevé et plus l'offre de travail sera forte.

b) – En concurrence, le marché du travail n'admet que deux types de chômage

1. **Le rééquilibrage automatique du marché du travail** : les néo-classiques estiment que le chômage ne devrait pas exister durablement. En effet, toute offre de travail supérieure à la demande va se traduire par une **baisse du salaire réel** qui aura deux effets :
 - Les employeurs vont embaucher davantage car le salaire réel va être inférieur à la productivité du dernier embauché ;
 - Les salariés vont réduire leur offre de travail puisque le salaire réel va être trop bas par rapport à la valeur qu'il donne au temps libre.

En conséquence, le marché du travail va se rééquilibrer et fixer un nouveau salaire réel d'équilibre qui va faire réagir immédiatement offreurs et demandeurs d'emplois. **Le rééquilibrage automatique du marché et l'absence de chômage ne sont possibles que si les salaires sont flexibles.**

Le rééquilibrage automatique du marché du travail



2. Pour que les salaires soient flexibles, il faut le marché du travail soit en **concurrence pure et parfaite**, ce qui suppose que cinq conditions soient réunies :

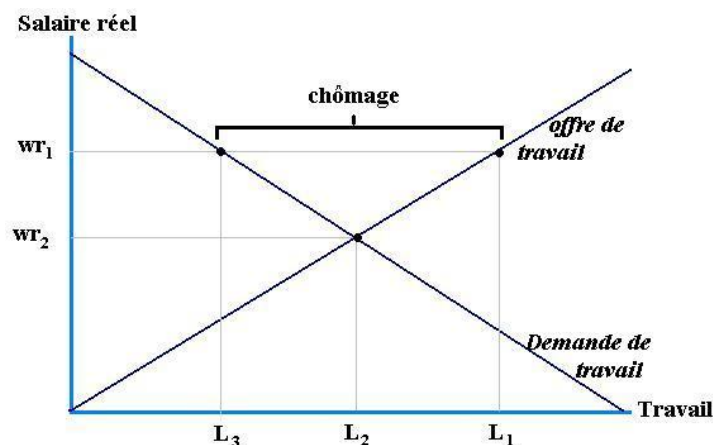
- **L'atomicité** suppose un très grand nombre d'offres et un très grand nombre de demandeurs de telle façon qu'aucun d'entre eux ne puissent peser sur les prix. Concrètement cela suppose l'absence de syndicats ou de monopole à l'embauche.
- **L'homogénéité** nécessite des travailleurs ayant le même profil, les mêmes compétences, pour un niveau d'emploi donné, afin que seul le salaire entre en ligne de compte dans l'embauche ;
- **La transparence** suppose que toutes les informations sur le marché du travail (emplois proposés, salaires) soient libres et gratuites (le rôle de l'ANPE concurrencée par des agences privées de placement, la mise de bourse pour l'emploi sur Internet...);
- **La fluidité ou libre entrée** interdit tout obstacle réglementaire ou conventionnel à l'entrée ou à la sortie du marché du travail (absence de droit du travail, de contrat de travail à durée indéterminée, de salaire minimum, de durée légale du travail, d'âge légal pour la retraite...);
- **La mobilité** suppose que les travailleurs sont capables de changer à tout moment de lieu de travail (mobilité géographique) et de type de production ou de type d'emploi (mobilité professionnelle).

3. Les néo-classiques vont cependant admettre l'existence de deux types de chômage :

- ✓ **Le chômage frictionnel** lié aux délais de recherche de la main-d'œuvre lorsqu'elle passe d'un emploi à un autre ou lorsqu'elle cherche son premier emploi. Plus la population est mobile et plus le chômage frictionnel est élevé ;
- ✓ **Le chômage volontaire** lorsque le travailleur renonce à offrir sa force de travail au salaire fixé par le marché. Ceci correspond à la vieille croyance selon laquelle les chômeurs sont responsables de leur chômage.

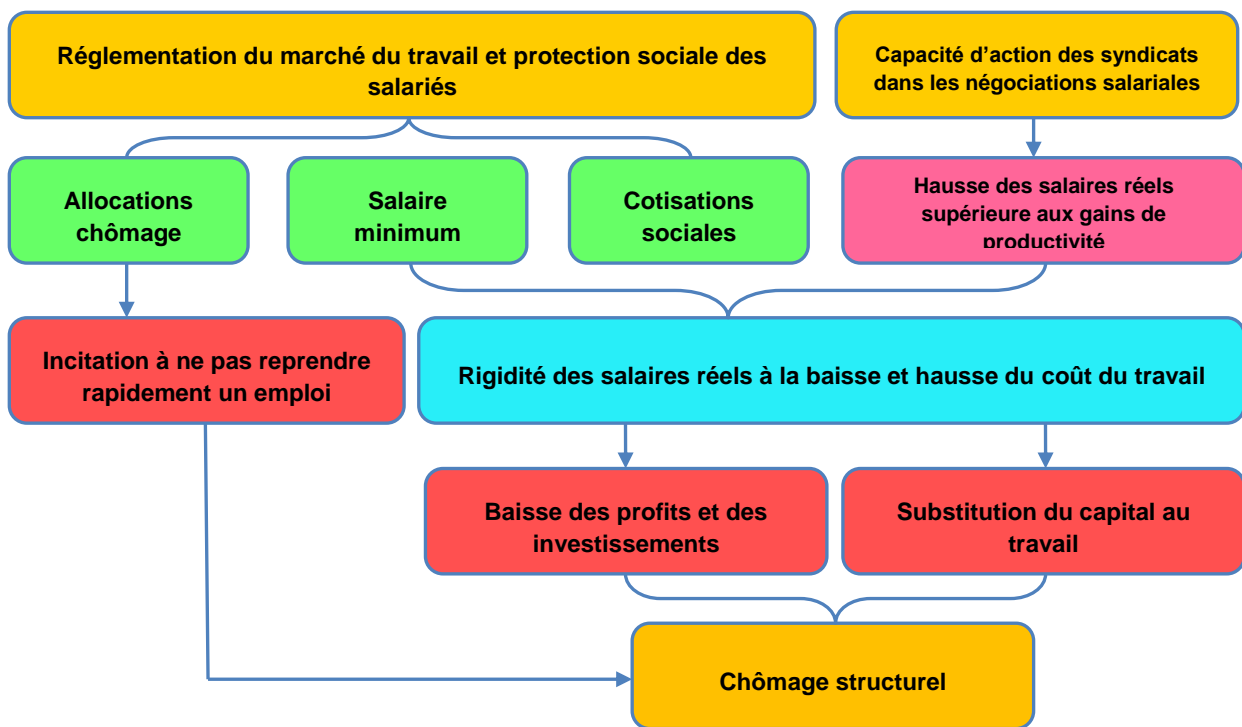
c) – **L'interprétation libérale du chômage de masse**

4. **L'interprétation libérale du chômage de masse** : l'existence d'un chômage de masse, durable, ne peut s'expliquer que la **rigidité des salaires** due aux entraves apportées au bon fonctionnement du marché du travail par les syndicats et la réglementation de l'Etat. On parle dans ce cas d'un **chômage structurel**. Le salaire réel est ainsi fixé au dessus de celui qui devrait apparaître en concurrence pure et parfaite ce qui a plusieurs conséquences négatives :



- ✓ **L'existence d'un salaire minimum induit un chômage structurel** (Milton Friedman, Edmund Phelps). En effet, il empêche le salaire de baisser en dessous de ce minimum. Or, pour ce salaire minimum (wI₁), les entreprises n'offrent que le niveau de travail (L₃) alors que les salariés sont prêts à offrir un niveau (L₁). Si le Smic n'existait pas, le salaire s'établirait à un niveau plus bas (wI₂) pour équilibrer l'offre et la demande de travail. Comme cela n'est pas possible, un chômage naturel va apparaître égal à la différence entre L₁ et L₂. Dans la théorie des « *insiders-outsiders* », l'existence d'un salaire minimum pénaliserait ainsi la partie de la population la moins bien formée, exclue du marché du travail par l'interdiction d'une faible rémunération du travail faiblement qualifié.
- ✓ **Un coût du travail élevé diminue les profits des entreprises qui vont moins investir et créer un nombre insuffisant d'emplois** pour absorber la hausse de la population active. Cette insuffisance de l'offre est à l'origine d'un « **chômage classique** » selon Edmond Malinvaud (*Essai sur la théorie du chômage*, 1983).

- ✓ **L'existence de cotisations sociales et de taxes assises sur les salaires** (le coin « socio-fiscal ») **rendent le coût du travail des moins qualifiés supérieur à leur productivité** ce qui dissuade les chefs d'entreprises d'embaucher ces personnes selon Jacques Rueff (*Les variations du chômage en Angleterre*, 1925). Ils vont donc être tentés de substituer le capital au travail provoquant ainsi un chômage technologique ou structurel.
- ✓ **Les syndicats seraient également responsables du chômage** parce qu'ils établissent une barrière à l'entrée dans les secteurs où ils sont bien implantés, c'est-à-dire les grandes entreprises. En conséquence, les salaires réels dans ces entreprises sont plus élevés que ceux qui seraient fixés par un marché concurrentiel. Pour compenser cette hausse des coûts, les grandes entreprises mettraient en concurrence les PME sous-traitantes et externaliseraient une partie de leurs activités, ce qui développerait des emplois précaires, mal payés. D'où une « **segmentation du marché du travail** » (Piore, Doeringer, 1971) qui se fait au détriment des outsiders (les jeunes, les femmes, les immigrés) et au profit des insiders (les salariés intégrés et protégés).
- ✓ **Enfin, les allocations chômage permettent aux chômeurs d'accroître leur niveau d'exigence** en matière de salaire et de mettre plus de temps pour accepter un emploi, ce qui peut expliquer la montée de la durée du chômage (Théorie du « **job search** » de Norton). L'indemnisation du chômage serait également à l'origine de l'existence de la **trappe à chômage**. La désincitation à reprendre un emploi du fait de l'existence de l'indemnisation du chômage conduit l'individu à augmenter sa durée au chômage et par la suite ses difficultés à être embauché. Cette trappe se distingue de celle à pauvreté qui exprime la désincitation à accroître le revenu d'une personne déjà en emploi (accroissement de la durée d'emploi ou effort en vue d'augmenter le taux de salaire).



d) – Les politiques libérales de flexibilité du marché du travail

5. **La politique libérale de l'emploi** : pour lutter contre le chômage, il faut rendre la liberté au marché en diminuant l'intervention de l'Etat et le pouvoir syndical. Depuis son étude sur l'emploi de 1994, l'OCDE prône la « **réforme structurelle** » du marché du travail, en remède au chômage structurel qui serait entretenu par les rigidités institutionnelles (salaire minimum, droit protecteur de l'emploi, « coin » social et fiscal, pouvoirs de négociation, etc.). Il s'agit de lever les freins à la flexibilité de l'emploi et des salaires tout en maintenant un socle de protections et en activant l'offre de travail sur le marché. Réévaluée en 2006, cette stratégie admet désormais la diversité des expériences nationales, particulièrement à la lumière de la configuration danoise de flexisécurité, qui enseigne qu'un haut degré de flexibilité de l'emploi peut être compatible avec de solides garanties de sécurité professionnelle (revenu de remplacement et accompagnement). L'OCDE préconise donc de lutter contre le chômage de masse par une **plus grande flexibilité du marché du travail** qui passe par :

- ✓ **Accroître la flexibilité du coût salarial**, en supprimant les rigidités salariales sur le marché du travail. on peut :
 - **Diminuer le coût du travail total** (salaire net + cotisations) en allégeant les « charges sociales » qui pèsent sur les entreprises : l'Etat prend à sa charge ces cotisations, et exonère les entreprises de leur versement. Cette politique doit s'appliquer notamment aux travailleurs peu qualifiés, dont la productivité est faible. En diminuant leurs cotisations sociales, on incite les entreprises à substituer du travail (peu qualifié) au capital (« croissance riche en emplois »). On peut aussi **diminuer le coût des licenciements**, comme au Royaume-Uni, en supprimant les plans sociaux (obligation de reclasser les salariés dans les grandes entreprises) et en diminuant les indemnités de licenciement. En France, certains proposent de transférer une partie des cotisations sur la TVA (« TVA sociale ») ou sur la CSG qui est assise sur tous les revenus.
 - **Assouplir les conditions de rémunération légales** : on peut diminuer la hausse du Smic (Suppression du « coup de pouce »), ou, sans y toucher, permettre aux entreprises de déroger au respect de ce salaire minimum (par exemple pour certaines catégories d'actifs : les moins qualifiés, les jeunes ayant peu d'expérience, les stagiaires, etc. qui seront moins payés parce que moins productifs).
 - **Réduire les droits syndicaux** (encadrement du droit de grève, service minimum dans les services publics,...) afin de rendre le marché du travail plus concurrentiel et la négociation plus individuelle.
 - **Assouplir les négociations collectives** : les accords d'entreprise doivent primer sur les accords généraux et la loi, et doivent pouvoir prévoir des salaires plus faibles que la norme générale. Ainsi, en France, la loi de 2008 sur les relations professionnelles permet des dérogations aux accords de branche lorsque syndicats et employeurs signent des accords d'entreprise.
- ✓ **Accroître la flexibilité de l'emploi**, en supprimant les rigidités en termes de droit du travail. On peut l'obtenir de différentes façons :
 - **Les contraintes horaires doivent être assouplies** : suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes (2001) ; l'annualisation du temps de travail permet de calculer le temps de travail hebdomadaire ou quotidien, et les congés, en fonction des variations de la demande, sans avoir à subir les coûts des heures supplémentaires, par exemple. La défiscalisation des heures supplémentaires et la hausse du contingent des heures supplémentaires (le « travailler plus pour gagner plus ») vont également dans ce sens ainsi que l'élargissement de l'autorisation de travailler le dimanche.
 - **Les emplois à temps partiel permettent eux aussi une plus grande souplesse** quantitative dans la main d'œuvre, et permettent aux entreprises d'embaucher plus de salariés, en sachant qu'elles n'auront pas à les payer si l'activité économique est faible. Ces emplois bénéficient d'exonérations de charges ce qui incite les entreprises à les développer.
 - **Il faut surtout réformer les contrats de travail** : il faut créer de nouveaux types de contrats (CDD allongé, contrat de mission sur 5 ans), qui permettent à la fois d'embaucher pour un temps plus long, sans avoir à subir les coûts du licenciement ultérieurement. Ainsi, la dernière loi sur les contrats en France (2008) permet d'allonger la période d'essai (qui peut être rompue sans indemnité, de raccourcir la durée du contrat (contrat sur projet) et de faciliter la rupture du contrat (séparation à l'amiable).
 - **Enfin, nécessité de revoir les règles du licenciement** (diminution des indemnités et des garanties légales pour les salariés, pour inciter les entreprises à embaucher en CDI)
- ✓ **Réformer le système d'indemnisation du chômage pour supprimer les trappes à inactivité**. Les allocations chômage sont souvent des dépenses passives (prise en charge financière du chômeur). Elles doivent devenir des « dépenses actives » :
 - **Il faut revoir les conditions d'indemnisation du chômage** : diminuer le montant des allocations et réduire la durée de leur versement pour inciter le chômeur à reprendre un emploi ; soumettre le versement des allocations à une recherche active d'un emploi, et supprimer les allocations en cas de refus répété d'accepter une offre d'emploi (politique de « workfare » au Royaume-Uni, l'activation de la recherche d'emploi en France depuis 2008).

- **Soumettre le versement d'allocations d'aide sociale** (RSA...) à l'acceptation d'un emploi ou d'une formation en échange, afin de ne pas faire de dépenses « passives » : « activation des dépenses sociales », exemple du RSA en France (2008). Dans le cas contraire, on fait de l'assistanat, et on incite les chômeurs à ne pas revenir vers l'emploi.
 - **Développer la formation qualifiante « tout au long de la vie »**, car les salariés resteront de moins en moins souvent dans le même emploi toute leur vie. La formation continue permet d'accroître le capital humain et de pouvoir s'adapter aux mutations des besoins des entreprises.
6. **A partir des années des années 80, ces politiques libérales de lutte contre le chômage ont été mises en œuvre** aux Etats-Unis et au Royaume-Uni tout d'abord (Reagan, Thatcher) puis dans la plupart des pays développés. Les exemples des Etats-Unis et de la GB sont souvent donnés en exemple car, dans ces pays, la réglementation y est faible, les allocations chômage sont peu importantes, la mobilité de la main-d'œuvre y est forte et...le chômage y a été faible et de courte durée au cours des années 2000.

e) – Les limites des politiques libérales de l'emploi

1. **1^{ère} limite** : Il n'y a pas de corrélation évidente entre la flexibilité supposée du marché du travail et le niveau du chômage :

La relation entre la protection de l'emploi et le chômage dans les années 1990

Taux de chômage

| | | | | | | | |
|--------|--------------|---------------|---------------------------------|------------|-------------|------|----|
| 18% | | | | ◦ Espagne | | | |
| 15% | | | | | | | |
| 12% | | ◦ Irlande | | ◦ Finlande | | | |
| 9% | ◦ Canada | ◦ Royaume-Uni | | ◦ France | ◦ Italie | | |
| 6% | ◦ Etats-Unis | | ◦ Danemark | ◦ Grèce | ◦ Allemagne | | |
| 3% | | ◦ Suisse | ◦ Pays-Bas | ◦ Norvège | ◦ Portugal | | |
| 0% | | | ◦ Japon | ◦ Corée | | | |
| Faible | 4 | 8 | Degré de protection de l'emploi | 16 | 20 | Fort | 24 |

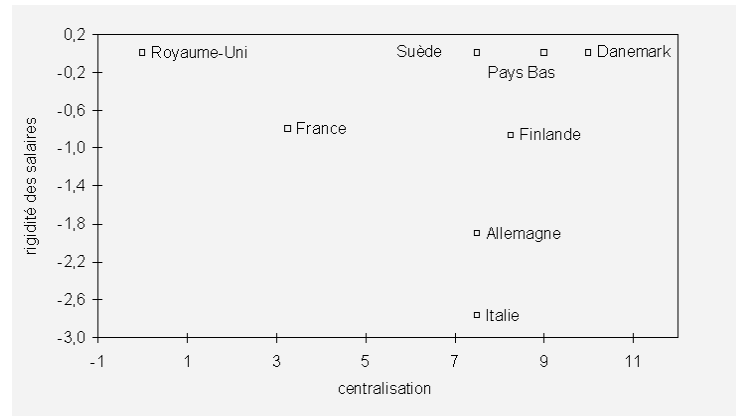
(Source : O.Passet, « Flexibilité et performances comparées des marchés du travail » IRES 1999)

Ainsi, la Norvège a une réglementation de son marché du travail beaucoup plus rigide que celle des Etats-Unis mais un taux de chômage deux fois plus élevé. Les études empiriques reposant sur des comparaisons internationales montrent qu'une protection de l'emploi plus rigoureuse n'a pas d'impact significatif sur le taux de chômage. Cependant, elle accroît la durée du chômage et diminuerait les taux d'emplois, en particulier des jeunes et des seniors. Il convient toutefois de considérer ces résultats avec une certaine prudence dans la mesure où ils reposent sur un indicateur synthétique du degré de protection de l'emploi sujet à caution. En effet, la France est classée parmi les trois pays offrant la plus forte protection de l'emploi non pas en raison de sa législation sur les emplois permanents ou de sa législation sur les licenciements collectifs mais du fait de sa législation sur les contrats temporaires !

2. **2^{ème} limite** : Les politiques en faveur d'une plus grande flexibilité reposent sur une erreur de diagnostic. La France est souvent présentée comme un pays particulièrement rigide en matière d'emploi. Or, le marché du travail en France est moins rigide qu'on ne le pense pour plusieurs raisons :

- **L'indemnisation des chômeurs en France est relativement généreuse.** Pourtant 80% des chômeurs indemnisés retrouvent un emploi avant la fin de leur période d'indemnisation. Les allocations chômage n'incitent donc pas les chômeurs à « s'installer » dans le chômage. De plus, la diminution des allocations et de leur durée a peu d'effets sur le retour à l'emploi. En revanche, l'accompagnement au retour dans l'emploi semble avoir des effets positifs.
- **D'autre part, les emplois précaires se sont fortement développés en France** si bien que le taux de rotation de la main d'œuvre (proportion de salariés qui quittent un emploi pour en trouver un autre) est aussi élevé qu'aux Etats-Unis (un quart des salariés chaque année). La mobilité professionnelle est donc forte en France. Difficile de qualifier de rigide un marché du travail sur lequel trois quarts des embauches se font en CDD. En France, en 2008, 60 % des déclarations d'embauches à l'Urssaf sont des CDD de moins d'un mois.
- **Enfin, on ne trouve aucune corrélation entre la flexibilité des salaires et le degré de centralisation des négociations salariales.** En Italie, les salaires réels sont très sensibles aux variations de la conjoncture alors que l'intervention des syndicats sur les salaires est très centralisée. En revanche, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, pays dans lesquels l'intervention syndicale est plus faible, les salaires réels restent rigides à la conjoncture

Centralisation des négociations salariales et rigidité des salaires



3. **3^{ème} limite** : les politiques libérales de flexibilisation du marché du travail ont plusieurs effets pervers :

- ✓ **La flexibilité du marché du travail peut être à l'origine d'un chômage « répétitif » ou « récurrent ».** En effet, les emplois précaires provoquent des allers et retours entre l'emploi, le chômage et l'inactivité. En France, plus d'un tiers des chômeurs sont au chômage parce qu'ils sont en fin de contrats à durée limitée.
- ✓ **De plus, si les politiques de réduction des cotisations sociales et de la fiscalité ont pu avoir un impact positif sur les emplois peu qualifiés** (170 000 emplois créés en France entre 1995 et 2002), elles ont aussi un certain nombre d'effets pervers :
 - **Le premier est celui de constituer une "trappe à bas salaires".** De plus en plus d'emplois peu qualifiés sont rémunérés sous 1,6 smic puisque c'est le seuil qui permet d'obtenir des exonérations de cotisations sociales. Les entreprises ont intérêt à embaucher à un niveau de salaire qui leur permet de bénéficier du maximum d'allègement ; pour la même raison, elles s'opposent à la hausse des salaires. Ce qui augmente le nombre des emplois à bas salaires. Il y a un tassement vers le bas de la structure des salaires pour toutes les qualifications.
 - **Une autre conséquence négative aurait été d'avoir contribué au ralentissement de la croissance de la productivité** (un quart de point par an), ce phénomène étant lié à la réinsertion dans l'emploi de personnes peu qualifiées. Cependant, ils contribuent à accroître la production potentielle de l'économie dès le moment où les emplois ont créé une productivité positive, et sont donc favorables à la croissance."
 - **Un autre reproche est celui de leur coût** : 8 milliards d'euros pour les seules ristournes Juppé, 16 milliards d'euros pour l'ensemble des mesures (intégrant les mesures Aubry). On pourrait utiliser ces montants pour accroître les dépenses de recherche et développement ou d'éducation supérieure qui sont notoirement insuffisantes ou encore pour accroître l'investissement public.
 - **Autre effet pervers, ce sont avant tout les secteurs protégés de la concurrence internationale qui ont bénéficié des aides.** On peut donc évoquer "des effets d'aubaine". Les allègements profitent en effet surtout aux activités de services (commerce, hôtels-restaurants, nettoyage industriel, sécurité) qui auraient dû embaucher de toute façon :
 - **Un effet de substitution** : on remplace un chômeur qui ne bénéficie pas de la politique de réduction des charges (un jeune par exemple) par un chômeur qui en bénéficie (un chômeur de longue durée, par exemple) dans la file d'attente sans que cela diminue le nombre de chômeurs total.
 - **Un effet d'aubaine** : l'entreprise embauche un chômeur à un moindre coût qu'elle aurait de toute façon embauché parce qu'elle en avait besoin.
 - **Un effet de confinement** : les chômeurs qui bénéficient de ces mesures (les contrats aidés) n'arrivent pas à sortir de ce dispositif et passent d'un contrat aidé à un autre.
 - **Un effet de stigmatisation** : le chômeur qui reste dans ces dispositifs est considéré par l'employeur comme inemployable.

Au total, ces politiques coûtent cher, aggrave les déficits de la Sécurité sociale (moins de cotisations) et ne font que traiter statistiquement le chômage. L'idée que le coût du travail est trop élevé est une idée fautive car il faut prendre en compte le niveau de productivité pour calculer le coût salarial unitaire.

2 – L'analyse keynésienne du chômage

a) – Le niveau de l'emploi ne dépend pas du salaire réel ni du marché du travail

1. **J.M.Keynes** est un économiste britannique, né en 1883, mort en 1946, qui va révolutionner la pensée économique en publiant la "*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*" (1936). Il se situe au niveau macro-économique et raisonne à court terme pour s'opposer aux théories libérales du marché du travail
2. **La critique de la flexibilité du salaire** : J.M.Keynes va critiquer, point par point, l'analyse libérale des classiques et des néo-classiques. Pour lui, le chômage n'est pas du à un mauvais fonctionnement du marché du travail. Il réfute l'idée de l'existence d'un marché du travail au sens néo-classique. Ce n'est pas le marché du travail qui fixe le niveau de l'emploi ni celui des salaires réels :
 - D'une part, les travailleurs se sont organisés collectivement pour rendre les salaires nominaux rigides à la baisse (syndicats, conventions collectives...).
 - D'autre part, les salaires réels dépendent du rythme de l'inflation qui est déterminé par les entrepreneurs dans un marché de concurrence imparfaite. Les salariés ne peuvent offrir un travail en fonction d'un salaire réel puisqu'ils ne maîtrisent pas les prix des biens et des services. Ils négocient seulement un salaire nominal.
 - Enfin, la quantité d'emplois dépend, avant tout, du volume de la production compte tenu des conditions techniques de production du moment. Cela signifie que le volume de l'emploi n'atteint pas toujours le plein emploi car il dépend des variations de la demande.

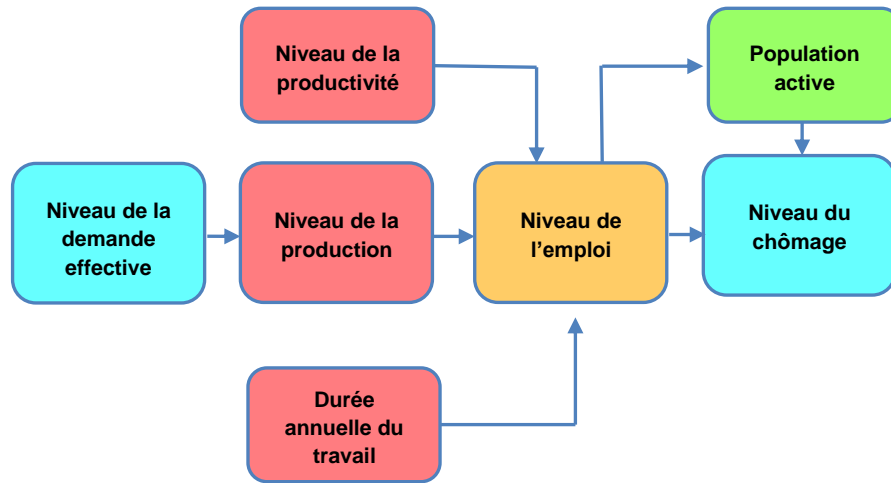
Autrement dit, toute baisse massive des salaires nominaux ne peut que dissuader les entrepreneurs d'embaucher puisque la demande sera faible au niveau macroéconomique. Ce n'est pas le marché qui régule l'emploi mais un système d'emploi qui dépend du système de production et des relations sociales qui s'y sont établies.

- ✓ **Les néo-keynésiens** (Shapiro, Stiglitz) vont donner une autre explication de la rigidité des salaires avec la **théorie du salaire d'efficience**. Ils vont inverser le sens de la relation néo-classique entre la hausse des salaires réels et les gains de productivité. Pour les néo-classiques, le salaire réel dépend de celle de la productivité des travailleurs. Pour les néo-keynésiens c'est l'inverse. **En effet, les entrepreneurs ont intérêt à proposer des salaires élevés pour obtenir une productivité élevée** et ceci pour trois raisons :
 - En proposant des salaires élevés, on sélectionne les meilleurs éléments, ceux qui ont de grandes ambitions ;
 - Un salaire élevé permet de fidéliser les salariés qui ont un savoir faire acquis dans l'entreprise ;
 - Avec un salaire élevé, le travailleur se sent obligé de donner le meilleur de lui-même pour justifier son salaire. Le coût salarial unitaire ne va donc pas être très élevé.

Cette **théorie du salaire d'efficience** explique la relative rigidité des salaires réels et le **chômage d'exclusion**. En effet, Les chômeurs qui désirent travailler à un salaire inférieur ne trouvent pas à être embauchés car les employeurs craignent de perdre les salariés en place dont la productivité est élevée.

b) – Le niveau de la demande est la variable déterminante de l'emploi

3. **Les explications du chômage par Keynes** : Pour Keynes, le niveau de l'emploi dépend du niveau de production, pour un niveau de productivité et une durée annuelle du travail donnés, qui lui-même dépend du niveau de la « demande effective » des entrepreneurs. Cette "demande effective" correspond à la **demande anticipée** des entrepreneurs, c'est à dire celle qu'ils prévoient et pour laquelle ils vont mettre en œuvre un certain volume de production. En conséquence, le niveau d'emploi peut ne pas correspondre au niveau du plein emploi. Si la demande effective (au sens anticipée) est faible, les entrepreneurs fixeront un niveau de production faible et toute la population active ne trouvera pas forcément d'emploi. Keynes conteste la capacité de l'économie réelle à assurer automatiquement le plein emploi. Il peut donc exister des situations où l'offre et la demande de marchandises s'équilibrent et où il y ait néanmoins chômage (**équilibre de sous-emploi**).
4. **Il peut donc exister un chômage involontaire** causé par une insuffisance de la demande de biens et services adressée aux entreprises, laquelle provient de la faiblesse des revenus distribués aux salariés (salaires réels insuffisants). Le chômage existant accroît encore cette insuffisance de la demande et s'enclenche alors le cercle vicieux de la dépression (ou de la récession) que l'on ne pourra briser que par l'intervention de l'Etat à travers une politique volontariste de soutien de la demande (ou de relance par la demande).



5. Pour Keynes, la "demande effective" est composée de la consommation et de l'investissement, qui ne dépendent pas seulement des revenus comme le pensaient les libéraux.
- ✓ La consommation finale est une fonction décroissante du revenu disponible (variable "endogène") :

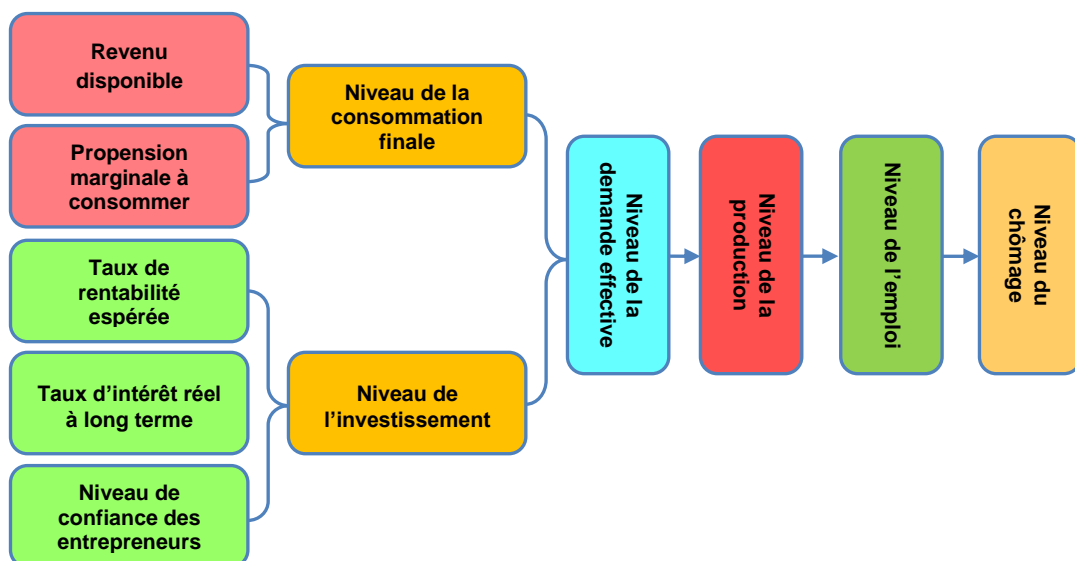
$$\text{Consommation Finale} = \text{Revenu Disponible} \times \text{Propension Moyenne à Consommer}$$

Loi de la consommation de Keynes : lorsque le revenu augmente, la propension marginale à consommer, c'est-à-dire la part de l'augmentation du revenu qui est consacrée à l'augmentation de la consommation, diminue et la propension marginale à épargner augmente, ce qui signifie que la consommation augmente moins vite que le revenu, les besoins se saturant peu à peu, et l'épargne plus vite.

- ✓ L'investissement ne dépend pas directement des revenus (c'est une variable "exogène"). Il est déterminé par la comparaison entre :
- L'efficacité marginale du capital, c'est à dire le taux de rentabilité, qui mesure le profit attendu que rapporte un investissement.
 - Le taux d'intérêt réel à long terme, c'est-à-dire le prix de la monnaie prêtée à long terme sans inflation. on retrouve donc la notion de profitabilité.

L'entrepreneur ne va investir que si le taux de rentabilité est supérieur au taux d'intérêt réel. Dans le cas contraire, il préférera placer ses capitaux.

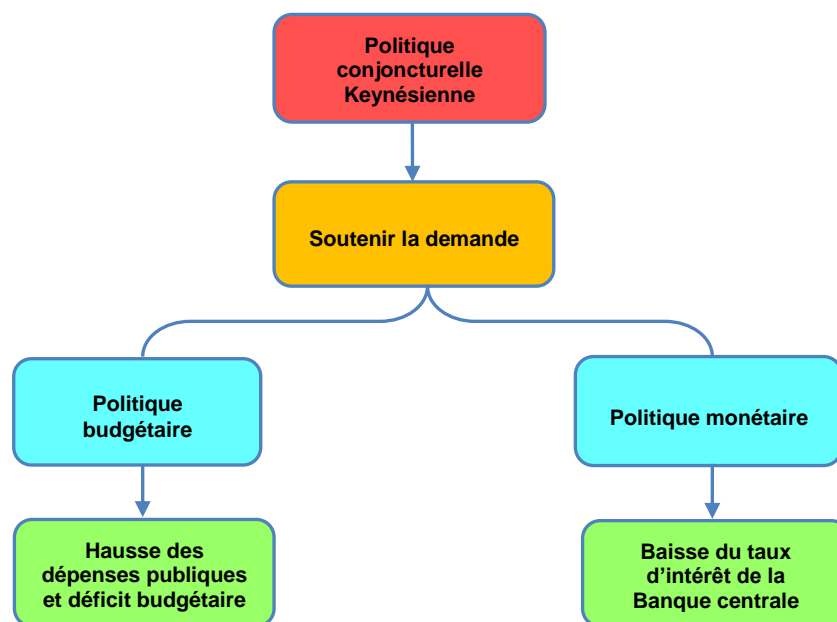
- ✓ Ces prévisions peuvent être erronées et ne garantissent pas automatiquement un niveau de plein emploi. Cette nécessaire prise en compte de l'incertitude face à l'avenir introduit une variable psychologique : « l'état de la confiance » des entrepreneurs.



Il y a donc très peu de chance pour que la demande effective se fixe à un niveau tel qu'il permette le plein emploi de la main d'œuvre. Edmond Malinvaud, appelle "chômage keynésien" le chômage qui est dû à une insuffisance de la demande effective lorsque les salaires sont rigides. C'est un chômage conjoncturel qui accompagne le ralentissement de la croissance économique.

c) – Les politiques de relance de la demande pour atteindre le plein-emploi

1. **La politique keynésienne de l'emploi** : le marché étant incapable de rééquilibrer automatiquement une économie nationale et d'assurer le plein emploi, il faut que l'Etat intervienne avec pour objectif d'atteindre le plein emploi. Il a sa disposition deux moyens :
 - ✓ **La politique budgétaire de relance** : l'Etat peut lancer une politique de grands travaux (hausse des investissements publics) qui vont susciter un flux de dépenses et provoquer le **phénomène du multiplicateur** ; il peut aussi augmenter les revenus sociaux des catégories défavorisées de la population car elles ont une forte propension à consommer ; il peut aussi diminuer la fiscalité sur les revenus ou sur la consommation afin de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs pour qu'ils augmentent leur consommation ; il peut, enfin, subventionner ou défiscaliser les investissements privés afin d'inciter les agents économiques à investir.
 - ✓ **La politique monétaire** : L'Etat, pour relancer la demande, doit diminuer le taux d'intérêt afin d'inciter les agents économiques à emprunter pour dépenser. Cela permet aussi d'accroître la profitabilité des entreprises et les inciter à investir.

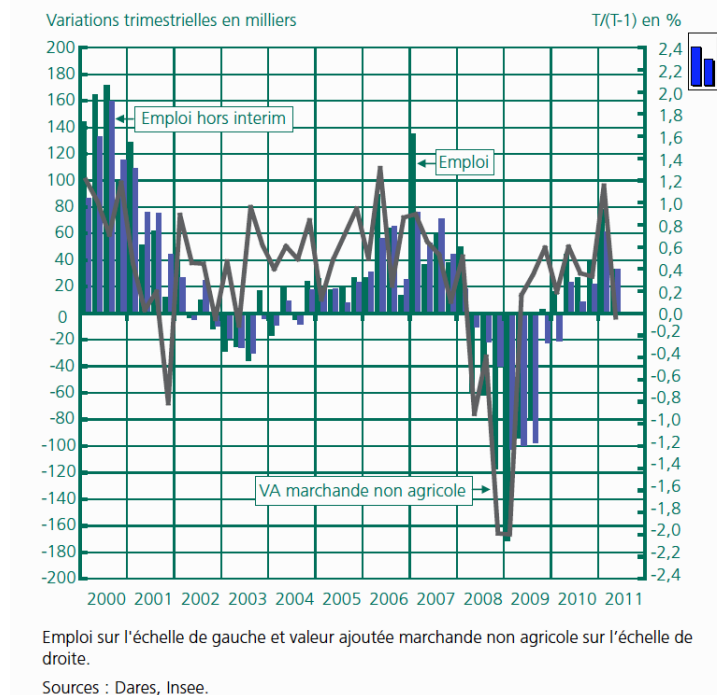


Keynes est à l'origine de la plupart des politiques économiques menées par les Etats après la seconde guerre mondiale (la politique du New Deal de Roosevelt peut être considérée comme une politique pré-keynésienne).

2. **Cette politique keynésienne semble avoir du succès** si on prend l'exemple américain de l'après 2001 :
 - L'Etat n'a pas hésité à fortement augmenter son déficit budgétaire en réduisant les prélèvements fiscaux et en augmentant ses dépenses publiques, particulièrement militaires (la guerre en Irak).
 - Parallèlement, la Fed (Banque centrale des Etats-Unis) a réduit très fortement ses taux d'intérêt directs à court terme.
 - En conséquence, la croissance a redémarré. Elle a été deux fois plus élevée qu'en Europe au début des années 2000. Le chômage a diminué et le marché du travail américain a atteint son niveau de plein-emploi. L'Etat a joué son rôle contra-cyclique. La croissance de la production est une donnée fondamentale pour réduire le chômage.

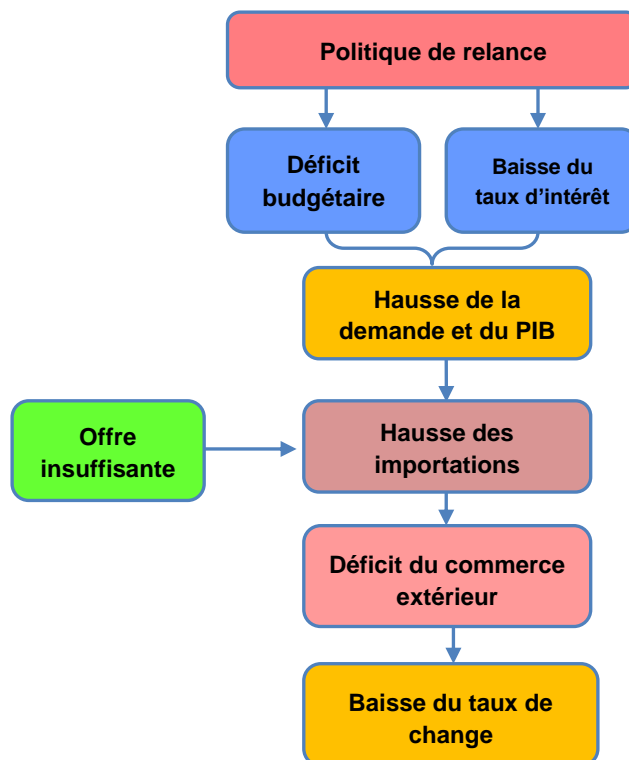
Avec la récession de 2008-2009, la plupart des pays développés et des pays émergents ont adopté des plans de relance keynésiens. En France, l'Etat a accru ses dépenses publiques de 38 milliards d'€. La croissance du PIB s'est accélérée en 2010. Avec la reprise de la croissance, l'amélioration de la situation du marché du travail entamée fin 2009 s'est poursuivie tout au long de l'année 2010. L'emploi s'est accru de près de 200 000 postes en un an, après des pertes de 135 000 et 225 000 postes en 2008 et 2009. Dans un contexte de poursuite de la progression du nombre d'actifs, avec des femmes et des seniors toujours plus présents sur le marché du travail, le taux de chômage a baissé de 0,3 point, après une hausse de 2,4 points en 2008-2009.

Variation de l'emploi salarié en France et de la valeur ajoutée (en %)



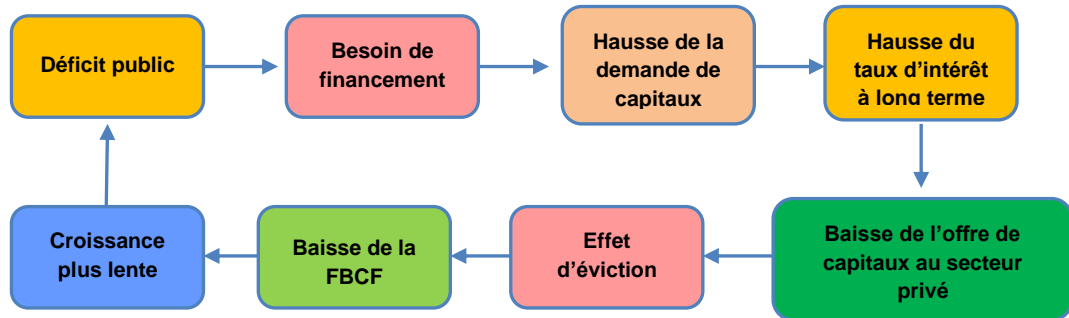
d) – Les limites des plans de relance keynésiens

3. **Les limites de la politique keynésienne de relance** : à partir des années 70, les plans de relance keynésiens ont semblé moins efficace (échec du plan Chirac de 1975, du plan Mauroy de 1981) et ont été fortement critiqué par les libéraux, Milton Friedman en particulier. Plusieurs limites sont, en effet, apparues :
 - ✓ **1^{ère} limite** : la relance de la demande peut buter sur la contrainte extérieure. Si l'appareil productif national n'est pas compétitif en matière de prix ou mal adapté à la demande des consommateurs, toute relance de la demande par l'Etat va se traduire par une hausse des importations (ce qui ne va pas réduire le chômage intérieur) et par un déficit extérieur. Dans un régime de taux de change fixe, ce déficit va provoquer une baisse du taux de change qui va obliger l'Etat à ralentir la croissance pour ralentir les importations. Autrement dit, la relance n'est possible que si l'économie nationale est compétitive. Les Etats-Unis n'ont pas cette contrainte extérieure car ils n'ont pas à défendre le taux du change du dollar puisqu'elle est acceptée dans le monde entier.

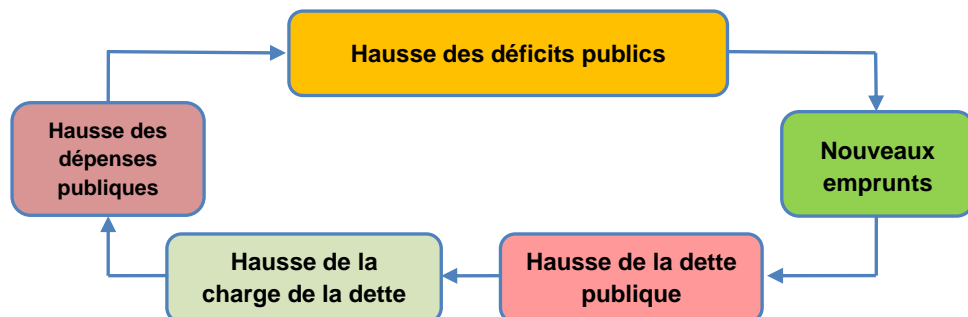


✓ **2^{ème} limite** : le déficit budgétaire peut ne pas avoir d'effet multiplicateur.

- Tout d'abord, les partisans des « **anticipations rationnelles** » (Robert Lucas, Thomas Sargent) font remarquer que les agents économiques ont compris qu'un déficit budgétaire allait se traduire tôt ou tard par une hausse des impôts. A l'annonce d'un déficit, ils vont donc être tentés d'épargner davantage en anticipant les impôts futurs ce qui va réduire leur consommation et l'effet multiplicateur.
- **Ensuite, le financement du déficit public a des effets pervers.** S'il est financé par de la création monétaire, cela risque d'entretenir l'inflation. S'il est financé par l'emprunt cela va avoir un « **effet d'éviction** » pour les entreprises qui ne vont pas pouvoir trouver les capitaux dont elles ont besoin pour investir.



- Enfin, lorsque le déficit budgétaire devient permanent, la dette de l'Etat augmente fortement et **le déficit ne sert plus qu'à payer les intérêts de la dette** ce qui n'a aucun effet sur la relance de la croissance. En augmentant son endettement et en provoquant une hausse du taux d'intérêt, l'Etat augmente le **service de la dette** qui comprend la charge de la dette (les intérêts à verser) et l'amortissement des sommes prêtées (une partie du capital emprunté) qu'il doit chaque année à ses créanciers. L'Etat entre alors dans un « **cercle vicieux** » : le déficit engendre des dépenses qui creusent le déficit. On parle d' « **effet boule de neige** ».

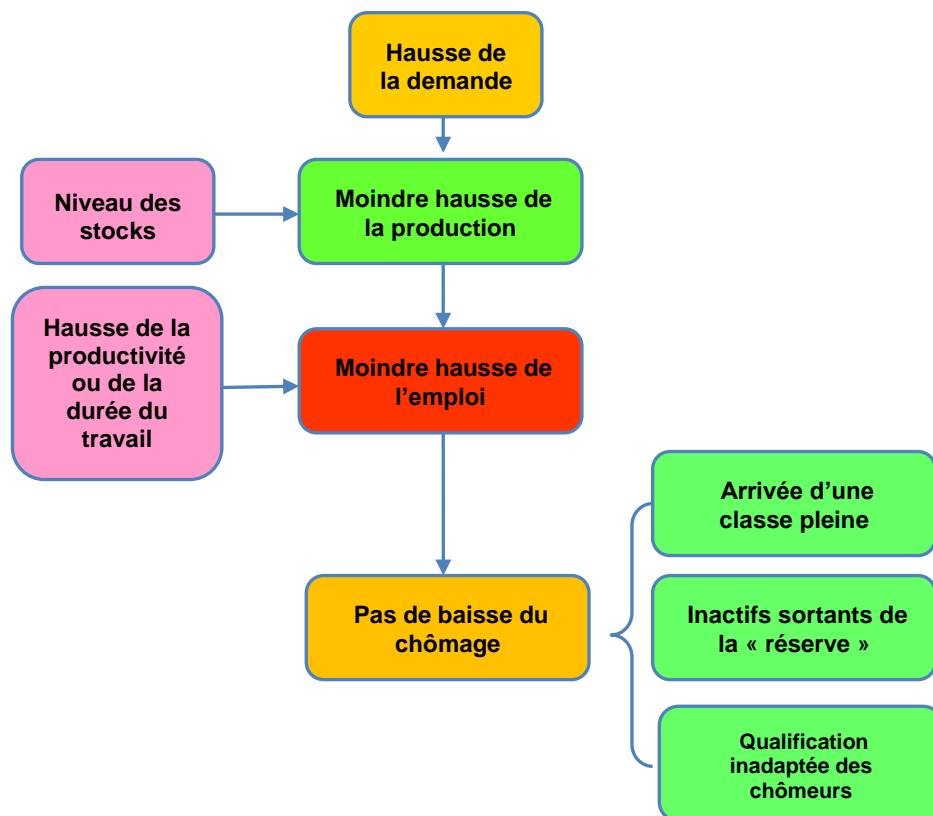


✓ **3^{ème} limite** : la relance de croissance n'entraîne pas toujours une augmentation des emplois. A court terme, il n'y a pas un lien direct entre la croissance et la création d'emploi. En effet, lorsque la croissance redémarre, les entreprises se contentent d'augmenter la productivité de leurs salariés sans embaucher. A l'inverse, lorsque la croissance ralentit, elles ne licencient pas tout de suite les salariés ce qui diminue la productivité de l'entreprise (cycle d'Okun). A long terme, la croissance de l'emploi sera moins forte que celle de la production car le progrès technique va permettre des gains de productivité qui économisent le travail. On a donc une déconnexion entre la croissance du PIB et celle de l'emploi selon Michel Husson.

✓ **4^{ème} limite** : la création d'emplois ne diminue pas nécessairement le chômage. En effet, trois cas peuvent se présenter :

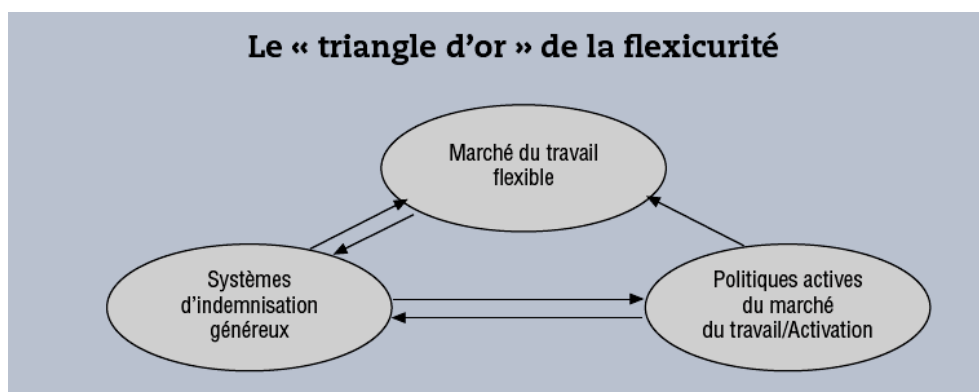
- **D'une part, la création nette d'emplois peut être inférieure au nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail** (génération pleine). Dans ce cas, la croissance de l'emploi n'empêchera pas le chômage.
- **D'autre part, lorsque les entreprises créent des emplois, elles font sortir de la « réserve » des inactifs** (femmes au foyer, étudiants) qui postulent pour ces nouveaux emplois et gonflent le nombre de demandeurs d'emplois. Autrement dit, la création de 100 emplois ne diminue que de 80 (industrie) ou de 60 (tertiaire) le chômage selon le secteur d'activité. Il faut au moins créer 130 emplois pour réduire le chômage de 100. C'est le « **taux de flexion** » (Robert Salais).

- Enfin, les emplois créés peuvent ne pas correspondre aux compétences et aux qualifications des chômeurs. Ceci explique les offres d'emplois non satisfaites et la pénurie de travailleurs dans certains secteurs d'activité (le bâtiment, la restauration, l'informatique...).



e) – Des solutions récentes

- Concilier la flexibilité et la sécurisation des parcours professionnels** : La politique de « flexisécurité », appliquée au Danemark, consiste à lier une grande flexibilité sur le marché du travail (licenciement facile et rapide) avec une forte indemnisation du chômage et un accompagnement pour retrouver un emploi. En contrepartie, le chômeur doit accepter une activation de l'emploi c'est-à-dire des stages de formation, des emplois d'utilité collective ou tout emploi qu'on lui propose. Elle cherche donc à concilier la flexibilité et la sécurité de l'emploi.

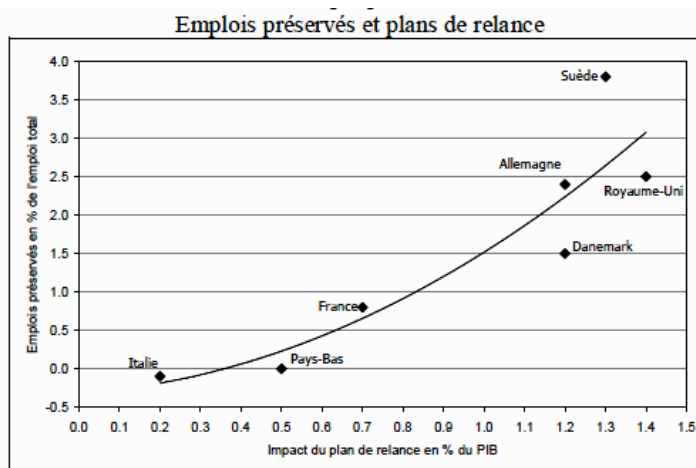


En 14 ans, le Danemark a réduit son taux de chômage de 9,6 % des actifs (1993) à 3,6 % (2007), loin de la moyenne européenne (7,4 %) ou du taux français (8,2 %). Cette politique a été menée dans un contexte précis qui n'est pas forcément reproductible aux autres pays :

- ✓ **Cadre législatif réduit.** La loi ne fixe ni salaire minimum ni durée légale du travail. Elle ne sécurise pas le droit de grève et n'impose pas de modèle de contrat de travail. Les négociations se font entre employeurs et salariés, au niveau des branches ou des entreprises, et ces conventions collectives couvrent environ 75 % des salariés.
- ✓ **Forte mobilité.** Environ 30 % de la main-d'œuvre changent de travail chaque année. Les Danois restent 8 ans en moyenne dans la même entreprise, mais peuvent changer de poste.

- ✓ **Protection importante.** En cas de licenciement, la loi ne prévoit pas de versement d'indemnités par l'employeur. L'assurance-chômage est un système facultatif, administré par 35 caisses privées, agréées par l'Etat, proches des syndicats - ce qui explique le fort taux de syndicalisation (80 %). S'il perd son emploi, un travailleur touche 90 % de son salaire précédent, avec un plafond de 145 000 couronnes (19 500 euros) par an, pour une durée maximale de quatre ans, sans dégressivité. Pour les personnes ne bénéficiant pas de l'assurance-chômage, il existe une aide sociale municipale, conditionnée à la recherche d'un emploi.
 - ✓ **Incitations à la recherche d'un emploi.** Durant les six premiers mois de chômage, des programmes "d'activation" pour retrouver un emploi sont obligatoires, proposant formation ou stage en entreprise. Un contrôle strict est exercé qui détermine le versement des indemnités.
 - ✓ **Limites à l'indemnisation.** Pour pouvoir bénéficier des allocations, il faut avoir travaillé au moins 52 semaines au cours des 3 années précédentes et cotisé à une assurance spéciale. Dans le cas contraire, le chômeur bénéficie d'une aide sociale plus réduite.
 - ✓ **Coût élevé.** Le taux d'imposition au Danemark - plus de 50 % - est l'un des plus élevés d'Europe. Les dépenses publiques pour l'emploi représentent 1,66 % du PIB, contre 0,91 % en France.
2. **Une relance concertée dans tous les pays** : face à la crise de 2008-2009, les pouvoirs publics se sont mobilisés avec une rapidité, une vigueur et un degré de coordination relativement sans précédent. **Une politique keynésienne mondiale** a répondu au risque systémique pesant sur les institutions financières et à la menace d'une déflation. En trois temps :
- ✓ **Le sauvetage des banques** à travers leur recapitalisation, la garantie de leur bilan et de leurs dépôts à hauteur de 1 800 milliards de dollars aux Etats-Unis et 1 900 milliards d'euros en Europe.
 - ✓ **La mise en place de plans de relance géants** aux Etats-Unis, où Barack Obama a ressuscité le New Deal à travers un programme d'investissements publics de 800 milliards de dollars, soit 6 % du PIB, en Chine, où 600 milliards de dollars sont consacrés à stimuler la consommation des ménages, en Europe, où les Etats prévoient de mobiliser 200 milliards d'euros.
 - ✓ **Le refus du protectionnisme**, acté par le G20, qui renoue avec l'esprit de Bretton Woods en 1944 - dont Keynes fut un des protagonistes majeurs -, fondé sur la stabilisation du système monétaire pour éviter la course aux mesures de protection et aux dévaluations compétitives des années 1930.

L'ampleur des plans de relance, très différente d'un pays à l'autre, a joué également un rôle dans la préservation des emplois. La liaison apparaît très nettement sur les pays pour lesquels les données sont disponibles : les trois pays (Italie, Pays-Bas et France) dont les plans de relance représentent au plus 0,7 % du PIB en 2009 ont préservé une moindre fraction de l'emploi que les quatre autres (Danemark, Allemagne, Royaume-Uni, Suède) dont les plans de relance représentent entre 1,2 et 1,4% du PIB.



Sources : Watt (2009a), calculs propres

3 – Le progrès technique est-il responsable du chômage ?

a) – Le progrès technique est destructeur d'emplois à court terme

1. Dans l'imaginaire populaire, la machine détruit des emplois et est présentée comme la principale responsable du chômage. Cette croyance a été reprise par certains économistes (Ricardo, Marx, Schumpeter, le dernier en date étant Jeremy Rifkin dans « *La fin du travail* » - 1996). A court terme, le progrès technique apparaît bien destructeur d'emplois pour deux raisons :

- La « troisième révolution industrielle » s'accompagne de "machines pensantes", robots à commandes numériques, ordinateurs, logiciels ultrasophistiqués qui remplacent totalement les travailleurs. Ainsi, un ordinateur est capable de remplacer le travail de quatre secrétaires. Il y a donc **substitution du capital au travail** (le composteur remplace le poinçonneur, le distributeur automatique de billet remplace le guichetier, le métro VAL n'a pas besoin de conducteur...).
- Le progrès technique provoque une hausse de la productivité, c'est-à-dire **une baisse du temps de travail nécessaire pour réaliser un produit**. Il faut moins d'emplois pour réaliser le même volume de production si la durée du travail ne diminue pas.

2. Karl Marx va complexifier un peu le phénomène en faisant apparaître deux tendances contradictoires :

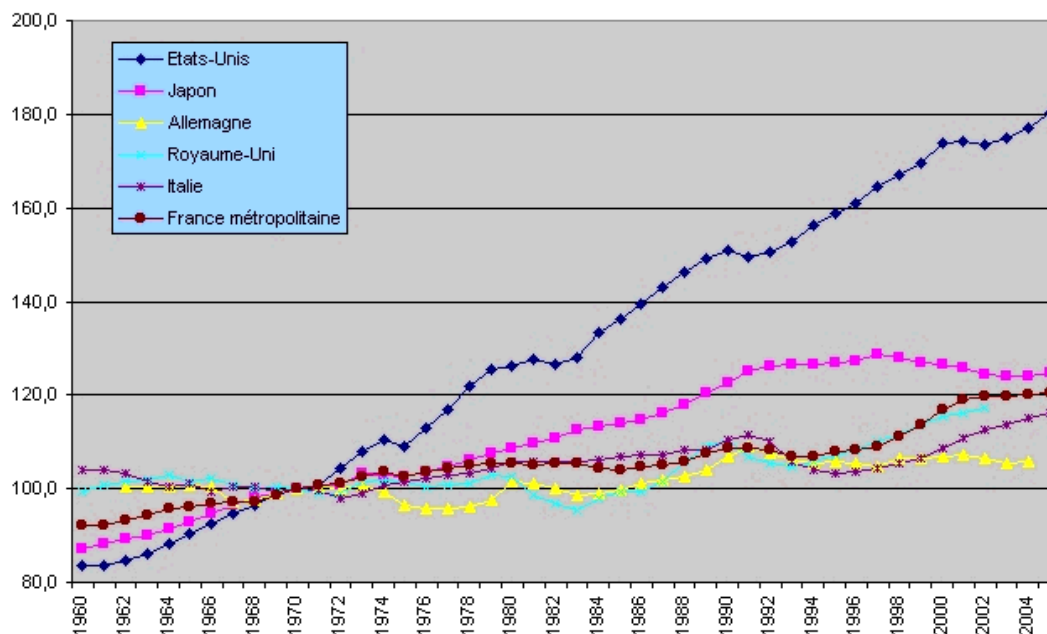
- Tout d'abord, la substitution du capital au travail permet au capitaliste de réduire ses coûts de production, d'augmenter ses profits et ses investissements ce qui va accroître l'emploi.
- Ensuite, dans le même temps, le remplacement des travailleurs par les machines augmente le chômage et accroît la concurrence entre les travailleurs. Ceci provoque une baisse du pouvoir d'achat des salariés et de la consommation qui se traduit par une crise de débouchés, la faillite des entreprises les moins productives et la destruction d'emplois (les crises du XIXe siècle et la crise de 1929).

3. Cette thèse du progrès technique destructeur d'emplois a été actualisée à la fin du XXe siècle par la montée du chômage de masse, la diminution des emplois dans l'industrie et une partie du secteur tertiaire (les NTIC, les banques...) au moment où le progrès technique, en particulier dans l'informatique, la robotique, la télématique, semblait s'accroître.

b) – Le progrès technique est créateur d'emplois à long terme

1. A long terme, le nombre d'emplois n'a cessé d'augmenter depuis la révolution industrielle. Depuis 1950, il a augmenté plus vite aux Etats-Unis (x 2,3) et au Japon (x 1,8) qu'en Europe (x 1,3 en France ou en GB). Cette croissance de l'emploi est toujours inférieure à celle du PIB. Ceci signifie que le progrès technique, en augmentant la productivité du travail, a ralenti la création de l'emploi sans l'empêcher.

Evolution de l'emploi civil dans quelques pays de l'OCDE (indices de base 100 en 1970)



2. Dans une première approche, on peut donc dire que l'emploi augmente tant que la demande ou la production augmente plus vite que la productivité par tête :

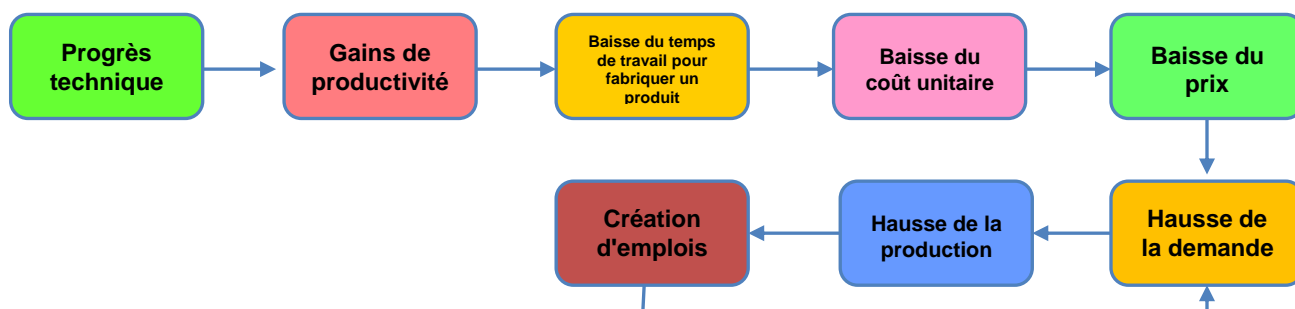
Croissance de l'emploi = Croissance du PIB – Gains de productivité par tête

3. Lorsque l'on observe la croissance de l'emploi dans les différents pays développés, on constate, cependant, une situation contrastée :

| Taux de croissance annuel moyens (en %) | Etats-Unis | Japon | Union européenne |
|---|------------|-------|------------------|
| PIB réel | | | |
| 1961-1973 | 3,9 | 9,6 | 4,7 |
| 1974-1985 | 2,3 | 3,7 | 2,0 |
| 1986-1990 | 2,8 | 4,6 | 3,2 |
| 1991-1996 | 2,1 | 1,7 | 1,5 |
| Productivité par tête | | | |
| 1961-1973 | 1,9 | 8,1 | 4,4 |
| 1974-1985 | 0,5 | 3,0 | 2,0 |
| 1986-1990 | 0,9 | 3,1 | 1,9 |
| 1991-1996 | 1,0 | 1,1 | 2,0 |
| Emploi | | | |
| 1961-1973 | 2,0 | 1,4 | 0,3 |
| 1974-1985 | 1,8 | 0,7 | 0,0 |
| 1986-1990 | 1,9 | 1,5 | 1,3 |
| 1991-1996 | 1,1 | 0,6 | - 0,5 |

- ✓ **Les Etats-Unis** ont connu une croissance de l'emploi beaucoup plus rapide que les autres. D'une part, la demande a été dynamique grâce à une croissance démographique assez vive (excédent naturel et solde démographique importants) et grâce à un endettement des ménages et des entreprises important qui témoigne de leur confiance en l'avenir. D'autre part, la productivité du travail a augmenté moins vite que dans les autres pays car le niveau de productivité des américains est le plus élevé du monde. La croissance américaine est donc riche en emplois.
 - ✓ **Au Japon**, la croissance des emplois a été forte pendant les trente glorieuses mais elle s'est considérablement ralentie depuis les années 90.
 - Pendant les trente glorieuses, la croissance de la demande intérieure et extérieure a été plus forte que les gains de productivité qui étaient élevés puisque le Japon devait rattraper son retard vis-à-vis des Etats-Unis.
 - Depuis les années 90, on constate une quasi-stagnation de la demande (crise boursière, vieillissement de la population...) et une baisse des gains de productivité. Cependant, la hausse de la productivité reste suffisamment élevée (les japonais sont loin d'avoir rattrapé le niveau de productivité des américains) pour que l'emploi ne progresse plus et le chômage augmente.
 - **En Europe**, la création d'emplois a été relativement faible pendant les trente glorieuses car la forte croissance de la demande (baby-boom, reconstruction...) a été contrebalancée par des gains de productivité importants (rattrapage vis-à-vis des Etats-Unis). La croissance était pauvre en emplois. Paradoxalement, la création d'emplois a été plus forte dans les années 90 car le ralentissement des gains de productivité a été plus fort que celui de la demande. En effet, les pays européens n'ont pas hésité à réduire leur durée annuelle du travail (les 35 h en France) pour enrichir la croissance en emplois.
4. **Alfred Sauvy** dans « *La machine et le chômage* » (1980) **va donner trois arguments pour montrer que le progrès technique peut être créateur net d'emplois à long terme** :
- **1^{er} argument** : La suppression des emplois provoquée par l'automatisation peut être compensée par la création d'emplois dans la recherche et dans la fabrication de biens d'équipement. Cependant Sauvy souligne que ces emplois créés seront toujours inférieurs à ceux détruits par les investissements de productivité car les chefs d'entreprises n'achètent ces machines que pour réduire leurs coûts de production, ce qui suppose qu'elles économisent de la main-d'œuvre.
 - **2^{ème} argument** : L'introduction du progrès technique permet de dégager des gains de productivité qui provoquent une baisse de la quantité de travail pour fabriquer un objet et donc une baisse des coûts unitaires de production. Si elle est sur un marché concurrentiel, l'entreprise sera incitée à diminuer ses prix tout en conservant sa marge bénéficiaire. La hausse du pouvoir d'achat, qui en résultera, se traduira par une augmentation de la demande, de la production et par une création nette d'emplois.

Coût salarial unitaire = Masse salariale/Nombre de produits fabriqués



On peut vérifier cet argument à l'aide de la notion de « **prix réel** » développée par Jean-Fourastié :

Prix réel = Prix courant/Salaire horaire moyen courant

Ce prix réel (donné en heures et en minutes) exprime le temps de travail nécessaire à un salarié moyen pour s'acheter un bien. Ainsi, il fallait 12 heures de travail pour s'acheter un poulet en 1910 et moins d'une heure de nos jours. Fourastié en vient à déduire trois types de secteurs :

- **Les secteurs à progrès technique élevé** dans lesquels les prix réels baissent très fortement (l'industrie et l'agriculture céréalière). Le prix réel d'une ampoule électrique a ainsi été divisée par 217 depuis 1925 ;
- **Les secteurs à progrès technique moyen** dans lesquels les prix réels baissent comme la moyenne des prix réels (le secteur primaire à l'exception des céréales). Le prix réel du pain a ainsi été divisé par 12 depuis 1910 ;
- **Les secteurs à progrès technique faible** dans lesquels les prix réels baissent très peu voire pas du tout (l'artisanat et une bonne partie du secteur tertiaire). Ainsi, le prix réel d'une coupe de cheveu tourne autour d'une heure de travail quelque soit les années et les pays car les techniques de coupe n'ont guère évolué.
- **3^{ème} argument** : Pour Alfred Sauvy, la mise en œuvre du progrès technique dans un secteur d'activité, en mécanisant la production et en générant ainsi des gains de productivité, conduit au transfert des actifs de ce secteur vers un autre. Ce **mécanisme du déversement** est à l'œuvre depuis le début de la Révolution industrielle. Ainsi, en France, depuis deux siècles, l'emploi du secteur primaire s'est déversé dans le secondaire, faisant passer de 65% à 3% la part de la population active travaillant dans ce secteur. Depuis une trentaine d'années environ l'emploi du secteur secondaire se déverse dans celui du tertiaire.

Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée, de la productivité par tête et de l'emploi par secteurs (en %)

| | | 1950-1974 | 1975-1989 | 1990-2007 |
|--------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Agriculture | Valeur ajoutée | 3,3 | 2,9 | 0,9 |
| | Productivité par tête | 6,8 | 6,3 | 3,5 |
| | Emploi | - 3,5 | - 3,4 | - 2,6 |
| Industrie | Valeur ajoutée | 6,4 | 1,5 | 1,8 |
| | Productivité par tête | 5,8 | 3,0 | 3,4 |
| | Emploi | 0,6 | - 1,5 | - 1,6 |
| Services marchands | Valeur ajoutée | 5,8 | 3,2 | 2,5 |
| | Productivité par tête | 4,3 | 1,6 | 0,8 |
| | Emploi | 1,5 | 1,6 | 1,7 |

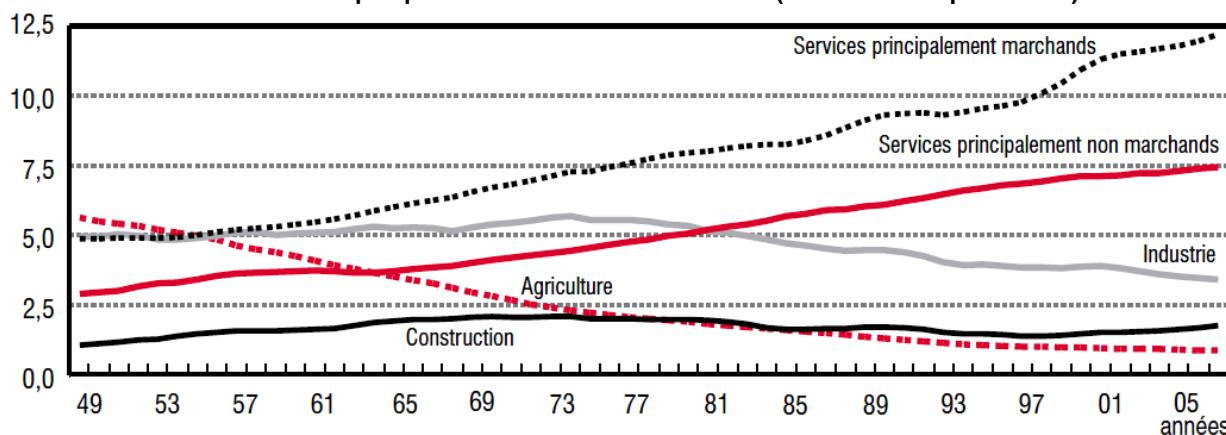
(Source : Insee 2010)

- ✓ **L'agriculture et l'industrie ont détruit des emplois.** En France, entre 1950 et 2007, l'agriculture a perdu 4 millions d'emplois et l'industrie a perdu plus d'un million d'emploi depuis les années 1970. Pour Jean-Fourastié, l'étude des prix réels montre qu'il faut beaucoup moins de temps qu'autrefois pour produire les biens des secteurs secondaire et primaire. Cela signifie qu'il faut beaucoup moins de personnes employées à cette production. En 1851, un agriculteur français nourrissait quatre personnes en le

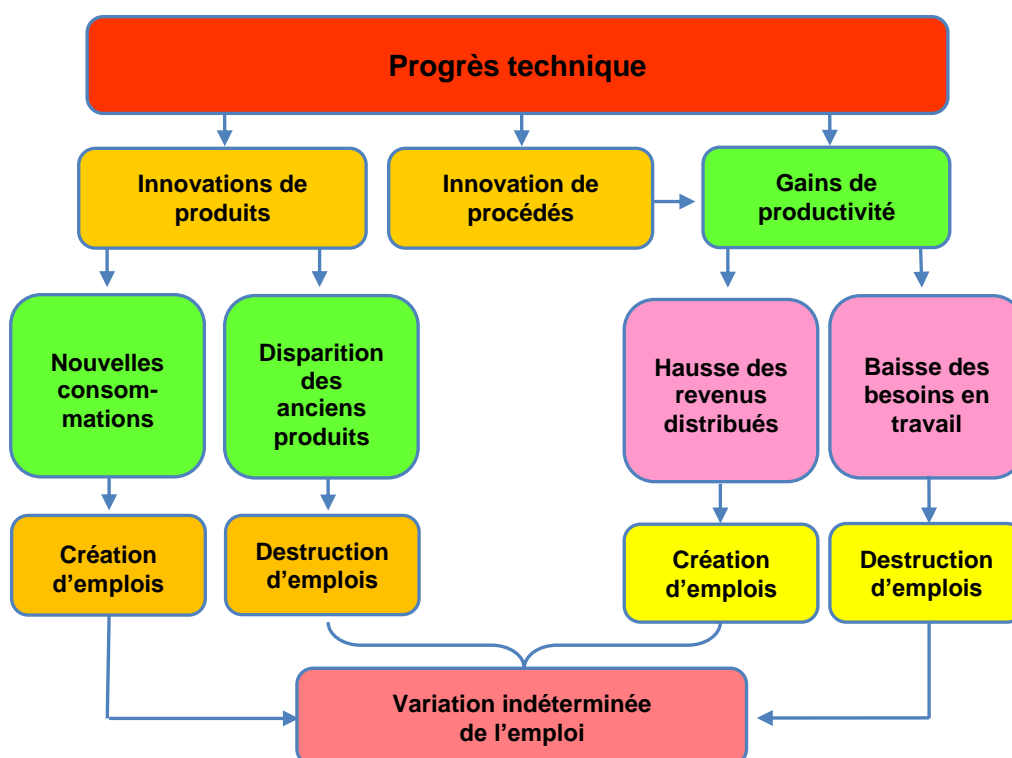
comptant. Aujourd'hui, il en nourrit environ 65. La mécanisation et l'utilisation des produits phytosanitaires ont engendré d'importants gains de productivité dans l'agriculture alors que la demande de produits agricoles augmentait beaucoup moins vite (Loi d'Engel). Les transferts de population active ne se sont pas faits sans douleur. Les paysans ont dû "monter à la ville", non par attrait, comme on l'a dit souvent, mais parce qu'ils ne pouvaient plus vivre de leur travail agricole. Ils ont d'abord été dans l'industrie puis, les gains de productivité devenant plus important dans ce secteur que l'accroissement de la demande de biens (saturation), le déversement s'est fait dans le secteur tertiaire.

- ✓ **Le tertiaire a, dans le même temps, créé 12,5 millions d'emplois** dans les services marchands (+ 7,5 millions) et dans les services non marchands (+ 5 millions). Il a donc pu absorber les emplois détruits dans les deux autres secteurs car la demande de services a progressé beaucoup plus vite que les gains de productivité du secteur.

Evolution de l'emploi par branches entre 1949 et 2007 (en millions de personnes)



- ✓ Pour Alfred Sauvy et Aloïs Schumpeter, les innovations de produits vont donner naissance à une nouvelle demande qui suscitera la création d'emplois dans les nouveaux secteurs de production. C'est ainsi que l'apparition du téléphone mobile et sa diffusion ont créé de nombreux emplois dans ce secteur.
 - ✓ De même, les innovations de procédés augmentent la productivité et la production si l'emploi reste constant. Cette hausse du PIB va se transformer en une hausse des revenus (salaires, dividendes, intérêts, profits non distribués) qui va alimenter la croissance de la demande et la création d'emplois.
2. **Cependant, Alfred Sauvy met bien en évidence le caractère indéterminé de la relation entre le progrès technique et l'emploi.** A certaines conditions, le progrès technique peut provoquer une création nette d'emplois (la création d'emplois l'emportant sur les destructions), ce qui a été le cas jusqu'à présent. Mais, avec d'autres conditions, le progrès technique peut se révéler destructeur net d'emplois. Il faut donc étudier les conditions pour lesquelles le progrès technique est créateur net d'emplois à long terme.



c) – Les conditions pour que le progrès technique soit réducteur du chômage

1. Plusieurs conditions doivent être réunies pour que le progrès technique soit créateur d'emplois ou n'entrave pas la création d'emplois.

- ✓ **1^{ère} condition :** la croissance de la demande doit être supérieure aux gains de productivité.

On peut faire une première relation entre le volume de la production et le volume de l'emploi.

$$\text{Nombre d'emplois} = \text{PIB} / \text{Productivité par tête}$$

Ainsi, pour réaliser 1000 produits, en sachant qu'un travailleur produit 100 biens par an (productivité par tête), il faut 10 travailleurs. Si la productivité double pour une demande inchangée, il ne faudra plus que 5 travailleurs.

$$\text{Nombre d'emplois} = \text{PIB} / \text{Productivité horaire} \times \text{Durée annuelle du travail}$$

Ainsi, pour réaliser 20000 produits avec des travailleurs produisant 1 bien à l'heure et travaillant 2000 heures dans l'année, il faut 10 emplois. Il en faut 20 si la durée du travail passe à 1000 heures dans l'année à productivité horaire inchangée. Il en faut 16 si la productivité horaire augmente de 25% (x 1,25) pour une durée annuelle du travail de 1000 heures.

On peut établir une deuxième relation entre la croissance des emplois, celle de la production et la croissance de la productivité par tête du travail.

$$\text{Croissance de l'emploi} = \text{Croissance du PIB} - \text{Gain de productivité par tête}$$

- La croissance de l'emploi dépend tout d'abord de la croissance du PIB, c'est-à-dire de la croissance de la demande (consommation finale + investissements + exportations). Plus la croissance du PIB est forte et plus la création d'emplois devrait être importante.
- La croissance de l'emploi dépend ensuite des gains de productivité par tête, c'est-à-dire de la croissance de la productivité par tête. Plus la productivité par tête augmentera et plus la création d'emplois sera faible.

$$\text{Hausse du PIB} > \text{Gain de productivité par tête} \Rightarrow \text{Création d'emplois}$$

$$\text{Hausse du PIB} < \text{Gains de productivité par tête} \Rightarrow \text{Destruction d'emplois}$$

On peut enfin établir une troisième relation entre la croissance des emplois, celle de la production, celle de la productivité horaire du travail et la variation de la durée annuelle du travail.

$$\text{Croissance de l'emploi} = \text{Croissance du PIB} - (\text{Variation annuelle du travail} + \text{gains de productivité horaire})$$

Croissance annuelle moyenne du PIB, de l'emploi et de la productivité du travail en France (en %)

| | 1949-1974 | 1975-1984 | 1985-2010 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
| PIB | 5,4 | 2,2 | 1,6 |
| Productivité horaire | 5,7 | 3,2 | 1,8 |
| Durée annuelle du travail | - 0,8 | - 1,1 | - 0,7 |
| Emploi | 0,5 | 0,1 | 0,5 |
| Population active | 0,5 | 0,7 | 0,7 |
| Taux de chômage | 2,5 | 6,0 | 9,0 |

(Source Insee 2011)

Pour une croissance de la production donnée, plus la diminution de la durée annuelle du travail sera forte par rapport à l'augmentation de la productivité horaire, et plus il y aura de création d'emplois.

- ✓ **2^{ème} condition** : la croissance de l'emploi doit être supérieure à celle de la population active. En France, pendant les Trente glorieuses, la croissance de l'emploi et celle de la population active étaient identiques (+ 0,5% par an en moyenne). Le taux de chômage était à son niveau de plein emploi (2,5% des actifs étaient au chômage). Depuis le milieu des années 1970, la croissance de la population active est devenue supérieure à celle de l'emploi ce qui a provoqué une hausse du taux de chômage (9% des actifs étaient au chômage en moyenne dans les années 1980-2010).

Croissance de l'emploi > Croissance de la population active => Baisse du chômage

Croissance de l'emploi = Croissance de la population active => stagnation du chômage

Croissance de l'emploi < Croissance de la population active => Hausse du chômage

- ✓ **3^{ème} condition** : le progrès technique doit favoriser l'augmentation de la demande. En théorie, le progrès technique augmente la productivité du travail, diminue le nombre d'heures nécessaires pour faire un produit, ce qui devrait faire baisser le coût unitaire et le prix de vente. Cette baisse du prix devrait relancer la demande, la production et l'emploi. **En réalité, cette baisse du prix n'est pas automatique.** Elle dépend de la situation du marché :

- **Si le marché est en situation de monopole**, l'entreprise risque de capter l'essentiel des gains de productivités à son profit. Les prix ne vont pas diminuer et sa marge bénéficiaire va augmenter. Il n'y aura donc pas relance de la demande et création d'emplois.
- **Si le marché est en situation concurrentielle**, les entreprises vont être obligées de diminuer leurs prix de vente pour ne pas perdre leurs parts de marché. La création d'emplois devient donc possible.

De même, une baisse des prix ne va pas automatiquement relancer la demande et la création d'emplois. La réaction des demandeurs à une baisse des prix nous est donnée par l'élasticité-prix de la demande :

Elasticité-prix de la demande = Variation de la demande/Variation des prix

Lecture : une élasticité égale à - 2 signifie que la demande a augmenté deux fois plus vite que la baisse du prix (produit élastique). Deux cas sont donc possibles :

- **L'élasticité est inférieure à - 1** : la demande varie (à la hausse ou à la baisse) plus que proportionnellement à la variation du prix. Il en est ainsi, par exemple, lorsqu'une diminution du prix de 10% provoque une hausse de la demande de 20%. Dans ce cas, la baisse du prix va provoquer une forte hausse de la demande et probablement une création d'emplois (le secteur de la téléphonie, par exemple).
- **L'élasticité est comprise entre - 1 et 0** : la variation de la demande est moins que proportionnelle à la variation du prix. Une baisse du prix de 10%, par exemple, ne va entraîner une hausse de la demande que de 5% (élasticité = - 0,5). Dans ce cas, la demande est relativement rigide par rapport aux variations de prix (une baisse du prix du pain n'entraîne pas une augmentation de la demande de pain et une hausse du prix du pain ne provoque pas une forte baisse de la demande de pain). La baisse du prix n'aura donc pas beaucoup d'effet sur la création d'emplois.

De plus, les nouveaux secteurs de production ne seront créateurs nets d'emplois qu'à certaines conditions :

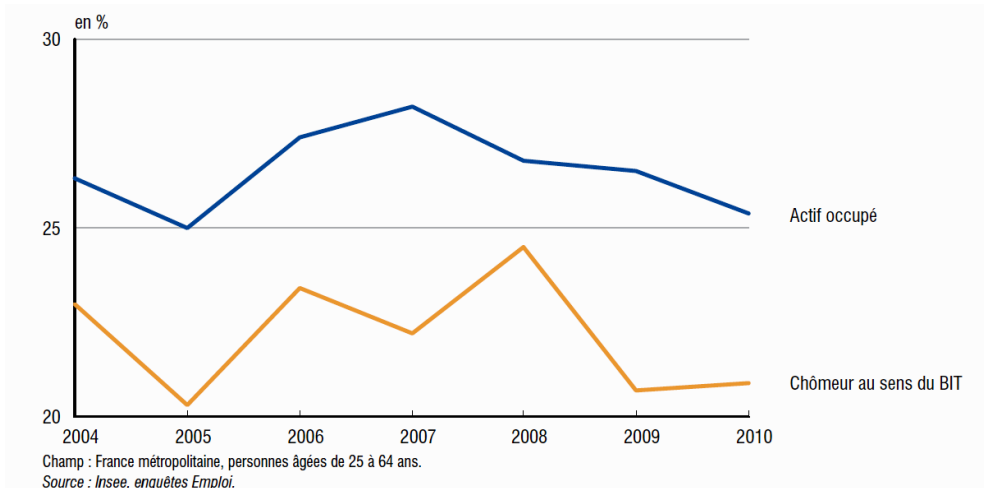
- Il faut que les nouveaux biens ou services répondent à des besoins clairement exprimés par la population. D'où le rôle très important des politiques marketings pour rendre les innovations indispensables à la population.

- Il faut ensuite que les gains de productivité aient été équitablement répartis au sein de la population. Plus la hausse du pouvoir d'achat sera forte pour les milieux modestes et plus la relance de la consommation sera importante car ces couches de la population ont une propension marginale à consommer élevée. En revanche, si le surplus profite aux actionnaires, la hausse de la demande sera plus faible car les riches ont déjà un niveau de consommation élevé. Ils préféreront épargner pour placer et spéculer ce qui n'aura aucun effet sur l'emploi.
 - Il faut également que la conjoncture soit porteuse. La présence du chômage de masse, l'incertitude sur le futur, conduisent les ménages à accroître leur épargne de précaution plutôt que d'accroître leurs achats, ce qui aura un effet négatif sur la création d'emploi (Keynes).
 - Enfin, il faut que les travailleurs soient mobiles professionnellement et géographiquement pour quitter les secteurs en déclin et s'engager dans les nouveaux secteurs de production.
- ✓ **4^{ème} condition** : les travailleurs qui ont perdu leur emploi doivent pouvoir se reconverter. Tout progrès technique engendre un **chômage frictionnel** (le temps pour le travailleur de retrouver un emploi ailleurs) et un **chômage technologique** (le progrès technique a supprimé l'emploi) pour deux raisons :
- **Le progrès technique substitue le capital au travail** ce qui provoque un chômage à court terme.
 - **Le progrès technique modifie aussi la structure des qualifications**. Les personnes qui perdent leur emploi à cause du progrès technique n'ont pas forcément les qualifications requises pour occuper les emplois créés dans les nouveaux secteurs de production. Dans ce cas, on a à faire à un chômage structurel à long terme.

Pour éviter ce type de chômage, il existe deux solutions :

- **La formation professionnelle** au cours de la vie active afin de permettre une reconversion des personnes touchées par la perte d'emplois dans les secteurs en déclin. Pour l'instant, cette formation professionnelle bénéficie surtout aux personnes les plus qualifiées (plus d'un tiers des diplômés du supérieur en ont profité en 2010 contre 10% des sans diplôme) et aux cadres des grandes entreprises.
- **Les stages de reconversion ou de qualification** offerts aux chômeurs à condition que ces stages ne servent pas seulement à diminuer de façon provisoire les statistiques du chômage. Mais, cet effort de formation des chômeurs diminue depuis 2007 :

Taux annuel d'accès à la formation en France



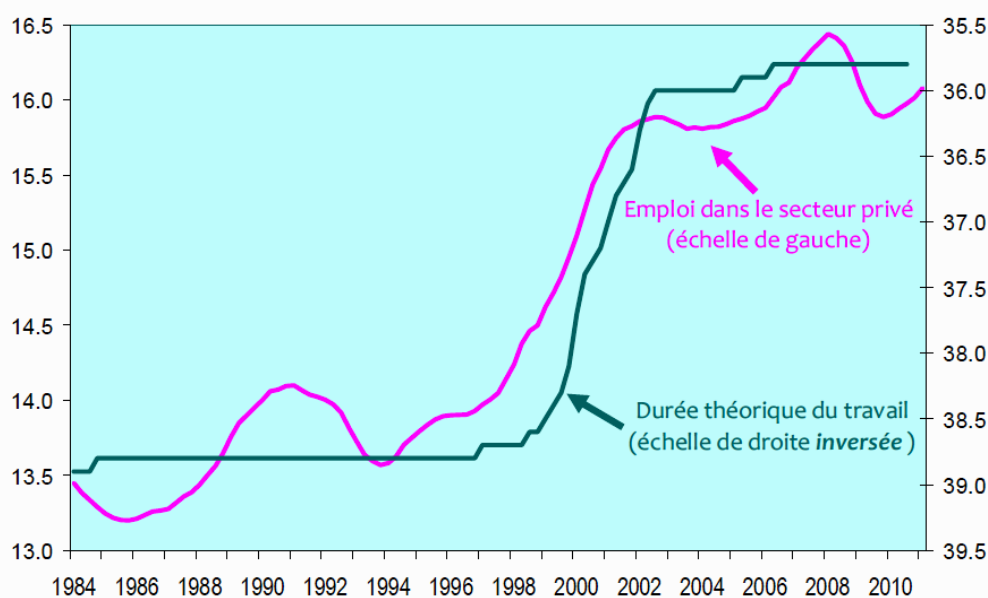
- ✓ **5^{ème} condition** : le temps de travail doit se réduire. L'augmentation de la demande ne suffit pas pour qu'il y ait une création nette d'emplois. En effet, la hausse de la demande peut être inférieure aux gains de productivité ce qui entraînera une destruction d'emplois. Pour éviter cette perspective, **il faut réduire le temps de travail**, ce qui peut prendre trois formes :
- La réduction du temps de travail conventionnel : depuis le XIX^e siècle, les entreprises ont passé des accords avec les syndicats pour réduire de près de moitié le temps de travail.
 - La réduction de la durée légale du travail (de 39 h à 35 h par exemple) ;
 - Le développement du temps partiel proposé par les entreprises et encouragé par l'Etat pour réduire le chômage (deux mi-temps réduisent le chômage de deux alors qu'un temps plein ne le réduit que de un).

En théorie, la réduction du temps de travail (RTT) libère des heures de travail ce qui va obliger les chefs d'entreprises à embaucher l'équivalent des heures libérées. Ainsi, mécaniquement en France, le passage de 39 h à 35 h par semaine pour 10 millions de salariés, devrait créer environ 1 million d'emplois. En réalité, les 35 heures ont créé entre 350 000 et 500 000 emplois pérennes car la baisse du temps de travail s'est traduite par une réorganisation du travail et une hausse de la productivité qui a réduit d'autant la création d'emplois.

Cette RTT a fait l'objet de nombreuses critiques :

- Elle risque d'augmenter les coûts salariaux unitaires puisque les travailleurs gardent le même salaire alors que la durée du travail est réduite. Cette hausse des coûts unitaires va diminuer la compétitivité des firmes et leur faire perdre des parts de marché, ce qui va être défavorable à la création d'emplois. On peut éviter cette hausse du coût unitaire de trois façons :
 - En augmentant la productivité des travailleurs (réorganisation du temps de travail, suppression des plages de repos...);
 - En subventionnant les emplois créés. L'Etat prend alors en charge une partie des cotisations sociales ce qui va diminuer le coût du travail mais va augmenter les déficits des administrations publiques ;
 - En utilisant mieux les équipements pour accroître leurs productivité et réduire leurs coûts ce qui passe par le développement du travail posté (les 3 x 8, les VSD) ou par l'annualisation du temps de travail (la durée du travail augmente lorsque la demande est forte et diminue lorsqu'elle est faible tout en respectant en moyenne annuelle les 35 h).
- La RTT peut provoquer une pénurie de salariés dans certains secteurs et une réduction de l'offre de biens et de services (effet Sauvy). En effet, les emplois libérés exigent un certain type de qualification que l'ensemble des chômeurs n'ont pas forcément. En conséquence, les entreprises ne vont pas trouver le personnel qu'elles souhaitent et sont obligées de réduire leur production.
- Cependant, malgré ces critiques, il est indéniable que la RTT a participé à l'obtention d'une croissance riche en emploi. C'est au moment où la France est passée aux 35 heures dans les grandes entreprises que la création d'emplois a été la plus forte.

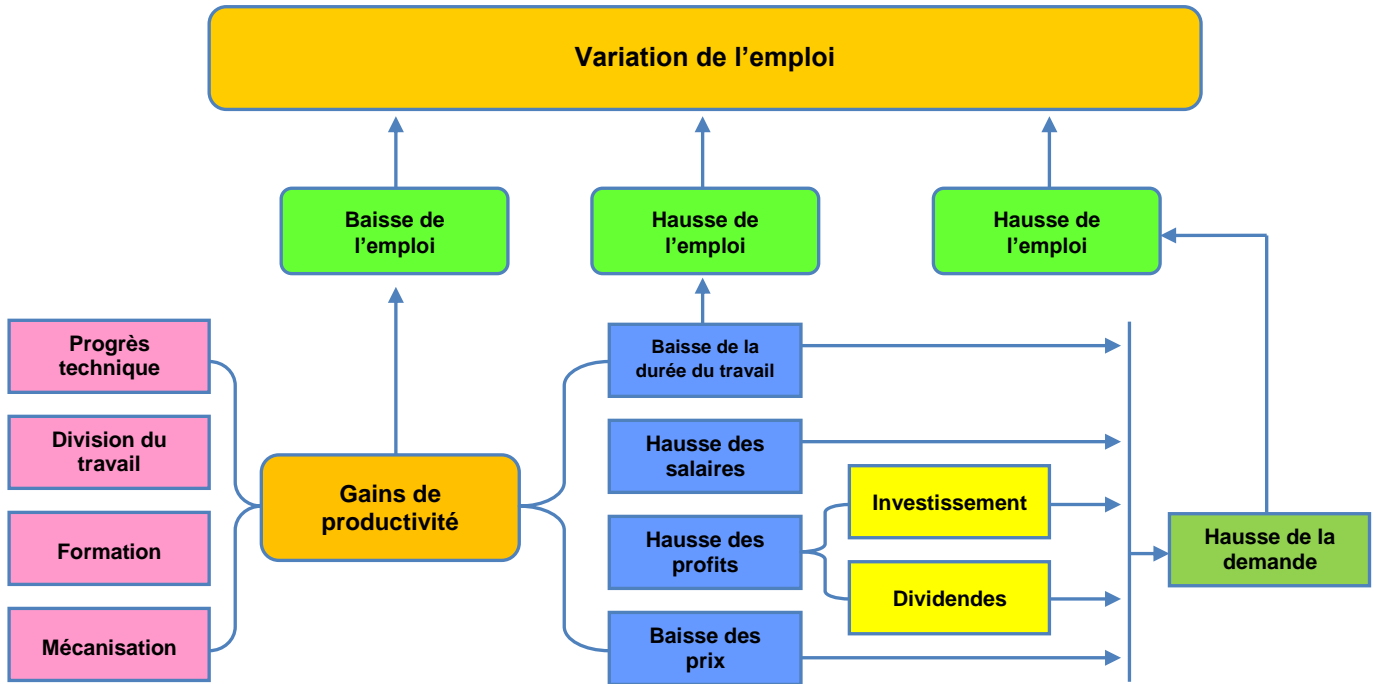
Evolution de l'emploi dans le secteur marchand (en millions) et de la durée hebdomadaire du travail (en heure)



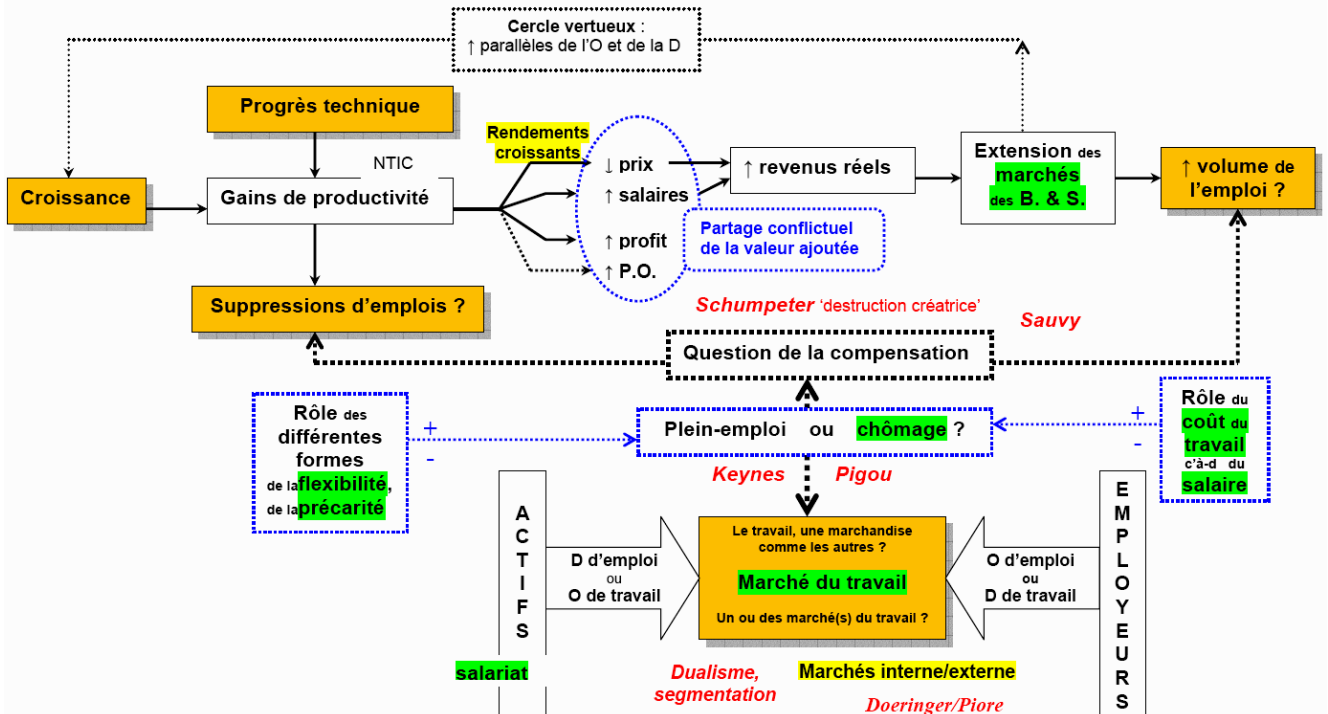
Source : Insee

2. En conclusion, La montée du chômage ne peut être expliquée par l'accélération de la productivité du travail...puisque celle-ci ralentit ! Cependant, le progrès technique n'est créateur net d'emplois que si certaines conditions sont réunies :
 - Il doit se traduire par une baisse des prix et une augmentation du pouvoir d'achat ;
 - Cette hausse du pouvoir d'achat doit se traduire par une augmentation de la demande de biens et de services ;

- Cette augmentation de la demande doit être supérieure à celle de la productivité par tête sinon il faudra réduire le temps de travail pour que la création d'emplois l'emporte sur les destructions ;
- Les emplois créés doivent correspondre aux qualifications des salariés disponibles et à leur localisation.



Croissance, progrès technique et emploi



Notions essentielles

Notions complémentaires

Schéma réalisé par J-L Pierre à partir du programme et des indications complémentaires.

Liste non limitative des auteurs qui peuvent être mobilisés sur ce thème du programme.